

## Les malheurs de Louis Le Denmat.

« Un jeune paysan victime de la fureur des Dragons... »

### Préambule.

Au 17<sup>ème</sup> siècle, l'armée, contrairement à l'usage, n'était pas limitée à l'intervention militaire contre les émeutes dans un rôle répressif. On peut nuancer cette vision traditionnelle et affirmer qu'elle fut également utilisée dans la police des villes, collaborant avec les autorités civiles. Les intendants du Roi pouvaient ainsi demander l'aide des militaires comme aide à la police municipale afin de servir comme force d'appui les sergents de ville, qui eux, étaient nommés et salariés par les communes. Les militaires n'intervenaient donc ni dans la partie législative, ni dans la partie judiciaire de la police mais étaient très présents dans la manutention de la police. En temps ordinaire, le service policier de l'armée était particulièrement développé pendant la nuit. La garnison se tenait dans le corps de garde attendant à la prison à l'intérieur de la halle sur la place du Martray à Callac.

Des années 1700 à 1750, Callac reçut surtout des cavaliers des régiments du Roy-Cavalerie, du Royal Cravates(Croates), des dragons de Tournemine, des Dauphins, de Montauban et c'est de ces derniers dont il est question dans l'affaire suivante...

### L'affaire du régiment de dragons de Montauban en quartier d'hiver à Callac.

Que s'est-il réellement passé sur la place du Martray le mercredi 15 mars 1713 ?

Est-ce une rixe entre des cavaliers de la compagnie de Monsieur de SUCRE du régiment de dragons de Montauban et un jeune homme de la métairie noble de Kerret en Botmel, Louis, fils de Jacques Le DENMAT et d'Isabeau CADIC, ses père et mère ?

Les raisons en sont multiples, mais elles n'apparaissent pas très apparentes au premier abord dans le déroulement de la plainte que dépose le 22 mars suivant, dix

jours après son agression, le « **plaintif**<sup>1</sup> », Louis le DENMAT contre les cavaliers du régiment de Montauban qui l'ont sauvagement agressé à coups de sabre sur la place du marché de Callac, pour une simple histoire de clôtures, appelées ici « clayes », qui avaient été déplacées ou dérobées sur un champ et un pré appartenant aux DENMAT, métayers de la métairie noble de Kerret.



*Dragons en campagne vers 1700*

### Présentation de la plainte le 22 mars 1713.

Monsieur le Sénéchal, Guillaume FLOYD, et seul juge de la Juridiction et Châtellenie de Callac, fief amorti subdélégué de Monseigneur l'Intendant de cette province, fait paraître le jeune DENMAT, assisté de son procureur François Le QUENQUIS, notaire de Saint Gildas en Carnoët ; son récit qui suit :

<sup>1</sup> **Plaintif**, vieilli. Qui profère des plaintes(TLF)

" *Suple humblement Louis Le DENMAT, filz de Jacques et de Issabeau CADIC, ses pères et mères, vivant avecq sa mère en la mettairie noble de G/ret(Kerret) en la treffe de Bonnel, parroisse de Plusquellec en evesché de Quimper.*

*Et Tous Remonstre que le mercredy quinzieme de ce presant mois de Mars mil sept centz traize, estant au marché de Callac, pour vendre quelques boyssaux de seigle ; il fut des plus surpris de se voir tout à coup assailly par des cavalliers et quy sont en quartier d'hyver de la Compagnie de Monsieur de SUCRE, au régiment de Montobant, lesquels armés de sabres, de fusils et de pistolets deschargerent sur le supliant, plusieurs coups de sabres sur la teste desquels il est grievement blessé, et mis en danger de la vie, sans toutes foys leur avoir donné occation de le faire, ce en effet le plainiff ne meritoit pas un sy mauvais traitement, n'ayant jamais eu affaire avecq*

*ces cavalliers. Ils ne l'ont maltraité de la sorte que par détermination, de ce qu'il leur avoit fait rendre des clayes qu'ils luy avaient enlevés et vollés de dessus ses champs, mais comme ces voyes de fait et ces mauvais traitements sont très étroitement deffendus par toutes les Lois et méritoient l'intervention de la Justice, le plaintif requiert ce considéré.*

*Qu'il vous plaise MONSEIGNEUR, ayant égard à ce que dessus exposé, recevoir la plainte du supliant ; et en conséquence luy permettre d'informer d'office des faits cy-dessus couchés et emmener thémoin pour y parvenir, pour passer des cas, estre par tous, Mon dit Sieur, ou Monseigneur l'Intendant, ordonné ce qu'y sera vue et ferez justice.*

*Fait en présence de Louis Le DENMAT, lequel ne sachant signer, a prié de signer pour luy Maistre François Le QUENQUIS, son procureur, ce jour Vingt deuxième de Mars mil sept centz traize.*



*La métairie noble de Ker(r)et, appelée ici K/ret tostan (plus près) est située sur la route de Morlaix à environ 0,4 km de la fontaine de Guerhallou, dont nous voyons plein Nord-Est l'emplacement. L'aménagement de la route en ligne droite vers Callac fut réalisé en 1850...*

## L'enquête et les témoins.

Sur la directive de Monsieur l'Intendant de Bretagne<sup>2</sup>, dans une ordonnance datée du 20 mars 1713, le sénéchal et seul juge de la juridiction de la châtellenie de Callac, Guillaume FLOYD, seigneur de Rosneven réunit en l'auditoire de la ville le 5 avril 1713, le ban et l'arrière ban des personnes compromises dans cette altercation, afin d'entendre le premier témoin.

Le sénéchal est assisté d'un greffier, Ollivier RIOU et d'un interprète Joseph JEAN, tous deux sous serment. Le premier témoin appelé est Pierre GUÉZÉNNEC, âgé de 47 ans, fils de Louis et de Marie QUÉNECH'DU, du village de Rumoyec en Plusquellec.

Il dépose qu'étant sur la place du marché au seigle de Callac le mercredi 15 mars 1713, il vit le dénommé Louis Le DENMAT qui courrait poursuivit par quelques-uns des cavaliers de la compagnie des dragons. Le dit DENMAT fut terrassé à mes pieds d'un coup de sabre donné par un des cavaliers et qu'il reçut un deuxième coup sur la tête d'un autre cavalier. Puis il vit un troisième cavalier lui donner des coups de bourrade du bout de son fusil qu'il portait. Pendant ce temps, il « ouï » un de ces Messieurs les officiers qui portait deux pistolets crier : » **Tuée, Tuée** «. A la suite, un grand nombre de cavaliers armés de fusils arrivèrent sur les lieux, entourant le jeune homme à terre. Au bruit de cette affaire, M. René TOUBOULIC, syndic de la ville, intervient rapidement et fait transporter Louis Le DENMAT dans les halles toutes proches. Un second témoin, Pierre Le BASTARD, ménager au bourg de Botmel, également sur la place ce jour-là, témoigne qu'il a aperçu son cousin germain, Jan Le BOURHIS, tenu

par le haut de son justaucorps par un cavalier et que Louis Le DENMAT vint au secours de son beau-frère Jan Le BOURHIS, mais qu'il ignorait les raisons de cette dispute. Il ajoute qu'il ne connaît aucun des cavaliers en présence, à part le dénommé Jean GUÉNÉGOU qui s'était engagé dans la compagnie des dragons...

Le troisième témoin est Yves ROLLAND, moulrier au moulin de Keranlouant, qui était venu vers dix heures du matin vendre sa farine au marché déclare, qu'il a vu le plaignant courir à « toute force » poursuivit par deux cavaliers qui avaient leurs sabres nus en main et qui le terrassèrent à coups de sabre au bas du marché au seigle et ne savoir ni le nom des cavaliers, ni ceux des officiers...

Un autre témoin, Yves GUIADER, ménager au village de Kerret, âgé de 60 ans, interrogé à son tour, expose qu'un jour qu'il ne peut dater, venant à Callac très tôt au matin, il vit qu'il y avait une claye dessus un des champs et une autre sur un pré des DENMAT et qu'elles avaient été plus tard ôtées par les cavaliers en quartier d'hiver à Callac...

Son fils, Ollivier GUIADER, maréchal à Kerret et âgé de 29 ans, interrogé également, répond que les cavaliers de la compagnie avaient emporté de « hayches ou clayes » dessus un champ et d'un pré des DENMAT et qu'il avait vu deux cavaliers, très tôt un dimanche matin remettre les clayes en place...

### **Le 6 avril 1713- Certificat du Chirurgien Royal, Jean Baptiste Du BROCA.**

Le nommé Du BROCA, Jean Baptiste, chirurgien royal de Carhaix, à la demande du sénéchal de Callac, se rend ce jour au village de Kerret en Bonnelle (Botmel), paroisse de Plusquellec distant de Carhaix de quatre lieux afin de visiter le nommé Louis Le DENMAT, fils de Jacques et de Isabeau

---

<sup>2</sup> **Intendance de Bretagne**, relais essentiel de la volonté de la Monarchie, contrôle Justice, Police et Finances, et demeure au cœur de la ville de Rennes à l'hôtel de Bri-

CADIC, ses père et mère, où étant rendu, il trouve le dit Louis couché dans son lit.

**Le récit du chirurgien in extenso :**

*« Le sieur Guéry, qui la pansé jusqu'à ce jour, ayant levé son appareil, m'a fait voir et le luy ait trouvé deux playes à la teste plus qu'à demies guéries, dont la première est actuellement de la longueur de six travers de doit et de largeur d'environ deux lignes ayant pénétré jusqu'à l'os avec impression dont il a été séparé plusieurs esquilles saignantes. Le rapport du sieur Guéry, laquelle playe est située sur la partie supérieure moyenne du pariétal dextre, en traversant la suture sagitale continuant son progrès sur la partie supérieure moyenne du pariétal gauche, fait avec un instrument*

*tranchant et pelant comme sabre ou semblable donné à plomb(verticalement).*

*L'autre playe ayant la figure approchant de la ronde est située sur la partie moyenne postérieure du même pariétal dextre où tout a été pareillement découvert de la largeur d'une pièce de quinze sols faite avec un pareil instrument tranchant donné obliquement et comme en glissant.*

*Pour les pansements et médicaments depuis le commencement jusqu'à la parfaite guérison des dites playes, il compette( ?) la somme de soixante-quinze livres, ce que j'affirme véritable en foy de quoy, j'ay signé ce présent raport pour servir et valoir ce que de raison.*

*Fait au dit village de Kerret ce même jour et an que dessus.*

*Signé : Guéry et Dubroca.*

*Reçu pour vacation et journée, et répétition, la somme de dix livres. »*

**Conclusion.**

Cette plainte déposée et adressée à Monsieur L'Intendant<sup>3</sup> de la province de Bretagne parvint sûrement à son destinataire à l'hôtel de Brie à Rennes, mais le jugement prononcé ou non, ne figure pas dans les documents de la série de 1713 à 1720, malgré toutes nos recherches. Nous possédons peu d'informations sur les relations qui pouvaient exister à cette époque entre la population locale et ces militaires du pays d'oc, ô combien étranger à cette paysannerie bretonne aux mœurs et langues si étranges !

La compagnie du régiment de dragons de Montauban quitta Callac fin avril pour une destination inconnue et fut remplacée par un autre régiment de dragons dit : MONSIEUR LE DAUPHIN, commandé par le lieutenant, Jean de la Prade en septembre 1715.

**Sources.**

**AD22**, série B, art.233

**Joseph Lohou**

---

<sup>3</sup> **FERRAND**, François Antoine, (°Paris 1657-1731), Intendant de Bretagne de 1705 à 1716.

## Annexe 1.

### Liste des personnes mentionnées.

Noms et Prénoms	Titre ou fonction	Lieu	Notes
FLOYD, Guillaume	Sénéchal de Callac		Seul juge et commissaire
JEAN, Joseph	Sr de Rosneven Greffier et Interprète	Callac	
BROCA du, Jean Baptiste	Chirurgien royal	Carhaix-Plouguer	Ecrit également : de Brocart
DENMAT(Le), Louis	Ménager et laboureur	Kerret	Fils de Louis
DENMAT(Le), Jacques	Ménager	Kerret	Père de Louis
CADIC, Isabeau	Ménagère	Kerret	Mère de Louis
GOERY(GUERIFF), Jacques	Chirurgien ordinaire	Callac	X François Le Grand
RIOU, Ollivier	Greffier	Callac	
QUENQUIS(Le), François	Notaire et Procureur	Carnoët, St Gildas	
ROLLAND, Yves	Moulinier, meunier	Keranlouant	°1673(40 ans)
GUÉZENNEC, Pierre	Ménager	Plusquellec,	° 1666- +1748
CAM(Le), Maurice	Métayer	Rumoyec Callac, Pen ar Run	° 1658 (55 ans)
GUIADER(Le), Yves	Ménager	Kerret	°1653(60 ans)
VAUCHEL, Pierre	Notaire	Callac	
LOZAC'H, François	Ménager	Calanhel, Kerlan	
GUIADER(Le), Pierre	Notaire	Callac	
GAC(Le), Guillaume	Sergent	Callac	
TOUBOULIC, René	Syndic	Callac	Marchand à Callac
GUÉNÉGOU, Louis	Hôte	Callac	
BASTARD, Pierre	Ménager	Botmel	
BOURHIS(Le), Jean	Ménager	Callac	Cousin de Pierre
GUÉNÉGOU, Jean	Soldat	Callac	Bastard Dragon
SUCRE de	(Monsieur) Capitaine de Cie Dragons		Absent

## Témoignage de Madame Denise Le FLOHIC née le Graët : sa guerre et sa déportation 1939-1945

« Quand la nuit essaie de revenir, il faut allumer les grandes dates comme on allume des "flambeaux", non point pour figer ce temps comme un monument de marbre ou de bronze, mais pour faire vivre la mémoire, sentinelle de l'esprit, face à l'oubli. »

Victor Hugo



Denise Le Flohic, née Le Graët, peu de temps après son retour d'Allemagne :

- Officier de la Légion d'honneur (par décret du 16 Novembre 1964 inséré au JO du 18 Novembre 1964), médaille remise par Louis Piriou, président de l'ARC, décernée au titre des services rendus à la Résistance.
- Médaille Militaire
- Croix de Guerre avec Palme
- Croix de Combattant Volontaire de la Résistance
- Médaille de la Reconnaissance Française
- Médaille d'Honneur du Sénat (remise le 24 avril 2011 par le sénateur maire de Bourbriac, Yannick Botrel)

Denise le Graët est née à Bourbriac le 5 janvier 1923, dans une famille de 4 enfants. Ses parents tenaient un café-restaurant au bas de la place du Centre de Bourbriac (aujourd'hui Ty Breiz). Après sa scolarité à Guingamp, elle reste à la maison pour seconder ses parents dans la restauration. L'établissement est de bonne réputation et géographiquement bien situé. Il voit beaucoup de monde et de diverses tendances pendant cette période trouble de la guerre. Ainsi, Denise est aux premières loges pour se faire une opinion sur la présence allemande sur notre territoire : elle opte pour le camp de la résistance aux armées de l'occupant. Ses deux frères aînés, Marcel et Yves sont prisonniers de guerre.

A partir de 1943, elle adhère au groupement du Front National<sup>4</sup> dirigé par Jean Devienne<sup>5</sup> dit « Xavier » puis « François » dans la clandestinité.

Elle commence par la distribution du journal clandestin : « Le Patriote des Côtes du Nord<sup>6</sup> », puis elle fait de fausses cartes

<sup>4</sup> Créé par le PCF le 15 mai 1941, il avait pour vocation d'unifier en son sein l'ensemble des forces de la Résistance (FTPF : Francs Tireurs et Partisans Français, bras armé du Front National).

<sup>5</sup> Né le 16 Octobre 1911 à Montigny en Gohelle (Pas de Calais). Avec son équipe restreinte, Jean Devienne va sillonner tout le département pour créer des comités du Front National : des équipes de cinq à six personnes responsables d'un secteur qui ensuite recrutent autour d'elles, diffusent les tracts et les journaux de F.N. dans lesquels figurent les mots d'ordre et les instructions. Le F.N. se charge également à partir du printemps 1943 de trouver des fermes pour héberger des réfractaires au S.T.O. Jean Devienne a été tué en Indochine.

<sup>6</sup> Journal du Front National imprimé clandestinement à Morlaix, dans l'imprimerie de Louis Boclé, à la demande de François (Jean

pour les jeunes gens réfractaires au Service du Travail Obligatoire <sup>7</sup> (STO), elle assure la liaison entre les groupes de francs tireurs et partisans (FTP) du Centre Bretagne (Mellionnec, Kergrist Moëlou, Maël Pestivien...) et leur fournit des armes, elle donne des tickets d'alimentation aux nombreux réfractaires de la région....

### Son récit :

Dans la nuit du 31 décembre 1940, Ferdinand Steunou, Louis Derrien, Arthur Hamon<sup>8</sup>, Raymond Le Guillec (qui était de Plougernével, boulanger chez Thomas à Bourbriac) et Albert Toupin se rendent dans la baie de Morlaix afin de rejoindre l'Angleterre par bateau. Malheureusement, lorsqu'ils sont arrivés au pont de la Corde à Henvic, la mer était basse. Leur tentative échoua. A leur retour à Bourbriac, ils sont arrêtés par les allemands. Un citoyen de Bourbriac, qui avait pignon sur rue, avait envoyé une lettre à la kommandantur à Guingamp. Ils sont internés à la prison de Quimper. Albert Toupin m'a contacté pour me demander de trouver des jeunes filles de Bourbriac pour être leur marraine. Ainsi je suis devenue la marraine d'Albert. Nous leur écrivions assez souvent afin de leur remonter le moral. En juin 1941, ils sont envoyés en forteresse en Allemagne. Après 4 ans de captivité, ils reviendront ; seul Albert Toupin est mort le 24 avril 1944. .

---

Devienne) qui affirmait: « *le journal est une des plus sûres ressources pour l'alimentation financière de nos maquis des Côtes du Nord. Nos hommes le vendent dans les villages à 15, 20 ou 30 francs l'exemplaire selon la générosité des clients. Chaque numéro nous rapporte plus de cent mille francs par mois. Il ne faut pas que notre organe d'expression reste en panne, faute de main d'œuvre !* »

<http://histoire.bretagne.free.fr/patriote.htm>

<sup>7</sup>Institué le 4 septembre 1942, ce n'est que le 16 février 1943, qu'une loi impose le Service du Travail Obligatoire (STO). Tous les jeunes gens âgés de 20 à 22 ans peuvent être envoyés de force en Allemagne. En juin 1943, Sauckel réclamera 220 000 hommes, puis en août 1943, 500 000. Plus tard il en exigera 1 000 000.

<sup>8</sup> Sa sœur Madeleine était avec moi à Ravensbruck.

« Il n'y avait pas beaucoup de monde à Bourbriac qui savait que je distribuais ce journal; je ne le donnais, évidemment, qu'à ceux qui militaient comme moi. Je faisais beaucoup de vélo pour établir les contacts entre les maquis. Ils se faisaient toujours de bouche à oreilles, jamais d'écrits. Jean Devienne me fournissait le nécessaire pour établir les faux papiers et les différents tickets. Il se les procurait dans les mairies.

La veille de la rafle, je dis à ma mère : « *Je crois que ça va barder ici* ». Les allemands semblaient très nerveux, on les voyait sur toutes les routes. Je me suis posée la question : « *est ce que je m'en vais par derrière la maison, rejoindre la campagne* »?

Et je me dis : « *je ne peux pas, je ne peux pas, je ne peux pas faire ça ; mes parents subiront des représailles et ne les supporteront pas* ».

Le dimanche 14 mai, en début d'après midi, ma mère me dit : « *on abaisse le store et on ferme le café* ».

En fin d'après midi, les allemands ont fait rassembler tous les jeunes gens sur la place. Ils avaient reçu leur convocation pour le STO qu'ils refusaient. Leurs papiers étaient faux, c'était moi qui les avait établis.

Les allemands sont venus me chercher ainsi que mon père.

Moi, j'étais sous la bonne surveillance d'un russe blanc qui tenait pointé sur ma poitrine le canon de son fusil.

Je vais vous dire, il y avait des maquisards qui n'étaient pas sérieux !

Ma mère m'a sauvé la vie. Je vais vous expliquer pourquoi.

Quelque temps avant la rafle, un matin, le car de la CAT (Compagnie Armoricaïne des Transports) qui faisait la navette entre Guingamp et Saint Nicolas du Pélem, s'arrête à la maison. Le chauffeur dépose un colis assez volumineux entouré dans une toile de jute. Je n'avais pas regardé le nom du destinataire, mais je pense qu'il était à mon nom. Ma mère et moi l'ouvrons : quelle surprise ! Une radio pour communiquer en morse, avec Londres ; je

ne savais pas m'en servir et je ne savais pas qui me l'envoyait. Nous l'avions entreposée dans la salle de bal attenante au restaurant. Quelques jours avant mon arrestation, ma mère me fait part de ses mauvaises nuits de sommeil depuis la réception de ce colis. Il va falloir s'en débarrasser. Elle prend la brouette et s'en va le déposer en lieu sûr à la périphérie de Bourbriac.

Imaginez-vous, si les allemands l'avaient trouvée chez nous ? Car après la rafle ils ont envoyé tous les jeunes gens, ainsi que mon père, dans la salle de bal. Moi, ils m'ont mise dans la cuisine sur une chaise. A un moment donné, j'ai demandé à aller assouvir un besoin naturel.

*Non, vous n'irez pas dehors !* me rétorqua un soldat allemand.

Alors je vais aller dans une chambre.

Je suis montée à l'étage et c'est là que je me suis aperçue qu'ils avaient fouillé de fond en comble toute la maison... Je me suis dit : *« s'ils avaient trouvé cette radio, nous aurions été fusillés ! »*.

Lorsque je suis revenue de déportation j'ai questionné ma mère pour savoir si quelqu'un était venu chercher cette radio.

Elle me dit : *« un homme est venu mais il n'a pas décliné son identité »*.

En fait, il s'était servi de mon nom pour recevoir ce colis délicat, pour ne pas, lui, se faire prendre. Il s'était dit, elle va se débrouiller pour camoufler cet outil compromettant ou alors, les allemands n'iront pas perquisitionner chez elle car c'est ouvert à tout public !

La veille de mon arrestation, il y avait un mariage chez nous : repas du midi et du soir, suivis du bal de noce. Au cours de la soirée, certaines personnes s'aperçoivent que quelques maquisards se sont invités au bal. En effet, ils arborent fièrement leurs armes.

Puis, subitement, arrivent des gendarmes et des soldats allemands : grande débandade, frayeur dans l'assemblée. Moi je n'ai rien vu, ni entendu, car j'étais en train de faire la vaisselle ; cependant je me suis aperçue qu'il se passait quelque chose.

Dans la section de soldats allemands, il y avait un alsacien qui servait d'interprète. Il vient me voir et me dit : *« dans la petite salle à côté de la cuisine où se trouvent une table et un buffet, j'ai vu des armes et des munitions sur le haut du meuble. Mais je n'ai rien dit ! »*

En fait, les maquisards ont eu peur et ils ont jeté leurs armes.

C'est pour dire que tous les maquisards n'avaient pas conscience du danger, ni pour eux, ni celui d'exposer les autres à la vindicte allemande.

Les faux papiers, je les faisais à la main et j'avais le tampon de la mairie de Bourbriac ; par contre je n'avais pas celui de la gendarmerie. Mais deux gendarmes collaboraient : Le Gloan et Guyaumard. En particulier le gendarme Guyaumard, originaire de Plestin les Grèves, que je connaissais bien. Ils m'avaient dit qu'ils assuraient une permanence au bureau, tous les mardis, pendant que les autres gendarmes allaient patrouiller. Ainsi lors de l'établissement de faux papiers et quand le tampon de la gendarmerie était nécessaire, je disais aux personnes intéressées de se rendre à la gendarmerie le mardi et d'aller voir monsieur Guyaumard puisque nous étions de connivence.

Les allemands avaient réquisitionné la maison Botcazou, à côté du café, et c'est là qu'ils m'ont interrogée une première fois. Ils n'ont jamais admis que Denise Le Graët était mon vrai nom; ils soutenaient que c'était mon nom de guerre.

A Bourbriac, ont été également arrêtés : le fils du facteur, Roger Bricon, Edouard Pavec ainsi que Mazeo (boucher à Lanrivain) et bien d'autres que je ne connaissais pas. Ils se sont évadés lors de l'attaque du train à côté de Langeais, après notre départ de Rennes<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Le 6 août 1944, un train de plus de 900 prisonniers (militaires américains, déportés français et soldats allemands mutins), camouflé en convoi militaire, part de Rennes. Il est l'objet d'un mitraillage par l'aviation anglaise en gare de Langeais. Plus de 90 prisonniers parviennent à s'échapper. L'attaque fait 23 morts (dont quinze soldats américains et anglais, quatre prisonniers



Puis ils m'ont envoyée à **la prison de Guingamp**. Comme je n'avais rien, une personne est venue m'envoyer des chaussons et une robe de chambre. Les allemands venaient me prendre pour m'envoyer dans une grande maison bourgeoise de la rue Saint Nicolas, qu'ils avaient réquisitionnée. Là, j'ai subi plusieurs interrogatoires. Ils prétendaient que je connaissais un grand responsable de la résistance locale en la personne de Jean Devienne. Mais je leur répondais toujours la même chose : *je ne sais pas ce que vous me reprochez !!!!*

La veille de l'arrestation, deux jeunes hommes sont venus manger au restaurant ; je ne les connaissais pas. Par contre, je les ai bien reconnus dans les locaux de la Gestapo, lors des interrogatoires. Le premier, un dénommé le Corre, est venu me présenter deux photos, format carte postale. Sur l'une, il était en militaire français et sur l'autre en uniforme allemand. J'ai pris les photos et les lui ai balancées à la figure en lui indiquant qu'il était mieux sur celle où il était habillé en français. Le second s'appelait Le Guilcher, on me l'a présenté, tenu par deux soldats allemands. Il faisait semblant de traîner ses pieds comme s'il avait été torturé. J'ai bien vite compris que c'était une mise en scène et leur ai dit de terminer cette mascarade. J'ai été interrogée pendant plusieurs jours ; j'avais l'impression que ma tête était une boîte de conserve qui se cabossait sous les coups.

Ces deux jeunes hommes étaient originaires du côté de Quimper et faisaient partie de la milice. Le Guilcher a été fusillé après la guerre, mais Le Corre, je ne sais pas ce qu'il est devenu. On a trouvé le rapport qu'ils avaient rédigé sur moi, à la kommandantur de Guingamp.

Avant de quitter la prison de Guingamp, j'ai ramassé mes chaussons et la robe de chambre que l'on m'avait donnés. J'ai réussi à trouver un bout de papier, un crayon et écrit un petit mot à mes parents.

---

français, un habitant de Langeais et quatre Allemands) et 70 blessés.

J'ai camouflé cette « lettre » dans une épaulette de la robe de chambre et ainsi mes parents ont eu quelques nouvelles. J'ai quittée la prison de Guingamp le 21 mai 1944

Arrivée à **la prison de Saint Briec**, on m'a jetée dans une cellule où se trouvait une autre jeune femme assise sur le bord de sa paillasse. Elle me demande : *Pourquoi vous êtes là ?*

*Je ne sais pas pourquoi, moi, je n'ai rien fait*, lui répondis je.

Ses questions étaient suffisamment pressantes pour me rendre compte que c'était un mouton. Elle était là pour me tirer les vers du nez ! Le lendemain matin, un gardien est venu la chercher et je ne l'ai plus jamais revue.

Cette prison était crasseuse, les murs étaient maculés de sang. Je pouvais lire les messages écrits de leur sang par ceux qui avaient été torturés, qui à leur femme, qui à leurs enfants, à leur mère ou à leurs proches. Je me demandais bien pourquoi ils m'avaient mise dans une telle cellule. Je n'avais qu'une peur, c'était qu'ils me fassent subir la torture de la baignoire<sup>10</sup> que j'avais entr'aperçue, lors de mon passage dans le couloir.

Les allemands me reprochaient énormément de choses.

Puis j'ai été incarcérée à **la prison Jacques Cartier de Rennes** le 1<sup>er</sup> juin 1944. Nous étions 6 femmes dans la cellule N°15 : Cécile Paumier, Mme Le Corre, Mme Bergeman, Suzanne Delcorte, Albertine dite Betty David et moi, sous la surveillance d'une femme allemande. La pitance était maigre mais le moral était bon. La libération était proche, du moins nous le pensions.

On nous servait deux fois par jour un brouet à base de choux !!! Nous n'avions pas le droit de dormir dans la journée, sinon nous l'aurions fait afin de trouver le temps moins long. Nous couchions sur une

---

<sup>10</sup> Les tortionnaires prenaient soin de ne pas changer l'eau, pour rendre plus ignoble la suffocation dans de l'eau souillée par les précédentes victimes.

paillasse avec des poux, des puces et des souris qui nous courraient dessus la nuit. L'hygiène, il n'en était pas question, quinze jours sans se laver. Nous nous contentions d'un verre d'eau par jour en plein mois de juillet et il faisait chaud.

Nous correspondions entre nous de cellules en cellules. Betty David transmettait les nouvelles en tapant avec sa cuillère, sur les tuyaux de chauffage puis elle parlait la bouche près du tuyau. Les autres, quand elles avaient reçu le message, retapaient dessus.

Le 8 juin 1944, 32 résistants, dont 9 espagnols, avaient été sortis des geôles de la prison Jacques Cartier pour être exécutés.

La Croix Rouge Française nous rendait visite. Je me souviens, en particulier des serviettes hygiéniques qu'elle nous distribuait mais que nous n'utilisions pas. Nous découpons des mouchoirs dedans et nous nous amusions à les broder pour passer le temps. Léonie le Corre, secrétaire de mairie à Notre Dame du Guildo, avait envoyé avec elle un morceau d'un caleçon de son mari. Nous avons récupéré le fil de ce caleçon pour nous en servir de fil à broder !

De temps à autres, les détenus recevaient des colis de la maison afin de leur soutenir le moral et obtenir un peu de victuailles. Le contenu était partagé car une grande solidarité régnait entre nous. Mais moi, je ne recevais rien et étais dépitée. A mon retour, j'en fis part à ma mère. Elle me confirma qu'elle en avait expédiés, à plusieurs reprises. Une personne de Bourbriac avait même été à Rennes et avait profité pour en déposer un à la prison Jacques Cartier. Je me suis dit : *les autorités allemandes et leurs collaborateurs français en me frustrant m'auraient usée psychologiquement.*

Le vendredi 3 août, les allemands nous ont prévenues que nous devions partir pour une destination inconnue et qu'il fallait préparer nos affaires. A quatre heures de l'après midi, le canon se mit à retentir avec force ; puis les canons de 75 allemands

ripostèrent. Les hommes, qui devaient également rejoindre le convoi, nous rassurèrent en nous criant que les américains allaient arriver et ainsi nous ne partirions pas. Les obus commençaient à tomber tout autour de nous, les plâtres du plafond des cellules tombaient ; nous avons commencé à défoncer les portes. Une détonation plus forte que les autres...c'était la maison du gardien qui était touchée. Nous avons réussi à sortir de nos geôles et les gardiens français, je dois le dire, nous ont aidées à descendre au sous-sol de la prison afin de nous mettre à l'abri.

Les allemands nous affirmaient que nous allions être libérées lorsque la canonnade aurait cessé. Ils étaient fort aimables, ils ont distribué des conserves, biscuits et confiture. Ils s'étaient réservés les alcools dont ils abusèrent.

Nous commençons à faire des projets, nous allions retrouver nos familles....

Le canon cessa puis, vint un officier SS. Il nous adressa quelques mots : *« vous allez être libérées, mais il est tard, maintenant c'est la nuit et nous ne voulons pas vous laisser partir à cette heure. En attendant demain matin, allez dans vos cellules et dormez ».*

Après avoir un peu protesté, nous avons obéi... nous nous tassâmes dans les cellules du bas puisque les autres, aux étages supérieurs, avaient été endommagées lors du bombardement. Vers quatre heures du matin, une gardienne française vint, en pleurant, nous réveiller et nous dire : *« Mes pauvres petites, ils vous emmènent »* Eh oui ! les allemands nous ont emmenées.

Nous nous sommes rendues en colonnes jusqu'à la Courrouze, un quartier de Rennes, puis ensuite nous sommes montées dans le train qu'ils avaient préparé pour nous. Inutile de vouloir essayer de nous échapper, les soldats étaient ivres et ils nous auraient sûrement tiré dessus.

Le samedi 4 août 1944, le premier char américain apparaît à dix heures sur la Place

de la mairie et le dernier convoi ferroviaire quitte la gare de Rennes<sup>11</sup>.

Dans ce convoi (appelé « train de Langeais »), composé de wagons à bestiaux, les allemands nous ont entassées comme des bêtes. Combien étions-nous ? 50, 60 ; en tous les cas nous étions obligées de rester debout.

Mais comme le débarquement avait eu lieu, c'était une très grande pagaille sur le réseau ferroviaire. Le convoi pris la direction de Nantes. Les maquisards déboulonnaient les rails, l'aviation anglaise et américaine pilonnaient les convois. Le pire fut le 6 août 1944, à proximité de Langeais (Vallée de la Loire), le train fut immobilisé par un mitraillage de l'aviation anglaise. Mais rien n'y fit de la détermination des allemands ; le lendemain, les deux locomotives étaient remplacées ; une devant et l'autre derrière, tellement il y avait de wagons. On est reparti. Il arrivait que le convoi, après avoir roulé toute la nuit, se retrouve dans la même gare, le lendemain matin. Nous avons tourné en rond ; les maquisards avaient fait sauter certaines lignes. Nous sommes descendues jusqu'à Digoin. Les allemands vidaient toutes les prisons : Angers, Tours et Dijon, tout le long du parcours.

Au bout de quinze jours, nous sommes arrivées à la **caserne du Fort Hatry de Belfort** que nous pensions être la dernière halte car les Alliés étaient proches. Nous y avons séjourné trois jours, dans des chambres de 50 détenues, deux par paillasse.

La voie ferrée Paris - Belfort - Mulhouse, située au pied même de la caserne, voyait, nuit et jour, passer des convois ; l'armée allemande se retranchait dans ses frontières.

Les allemands procédèrent à la libération de 241 prisonniers<sup>12</sup>, 52 femmes et 104

hommes venant de Rennes. Puis ils nous dirent que le lendemain ce serait notre tour. Le lendemain matin, les allemands nous firent embarquer à nouveau dans des wagons, en nous affirmant qu'ils nous envoyaient en Suisse... Lorsque nous avons embarqué, un cheminot plomba les portes des wagons (alors qu'elles ne l'étaient pas au départ de Rennes) et il nous a dit : « *Cette fois ci, mes enfants, vous passez de l'autre côté !!!!* »

Puis, le convoi 456 quittera Belfort le 1<sup>er</sup> septembre 1944.

J'ai encore écrit un petit papier pour donner des nouvelles à mes parents et je l'ai laissé tomber sur la voie ferrée, pensant que quelqu'un le ferait suivre. Malheureusement il n'est pas parvenu.

Nous sommes arrivées à la gare de Füssen près du **camp de Ravensburg**<sup>13</sup>, à 100 kilomètres au nord de Berlin, le 4 septembre. Le convoi était en piteux état car nous avons essuyé, à plusieurs reprises, des bombardements. La première chose que l'on nous a fait subir a été de nous mettre nues dans une cour comme un jardin. Là se tenait un SS qui nous faisait

---

<sup>12</sup> Raymond Aron écrit que Pierre Laval était à Belfort avant de partir pour Siegmaringuen, et avait obtenu des allemands la libération de ces prisonniers, en échange de ceux qui avaient été fait prisonniers à Paris, par les Alliés. D'autres informations indiquent qu'à la demande expresse du consul de Suède, Nordling, et de la Croix Rouge de ne pas faire quitter la France à ce convoi. Les allemands, pour faire bonne figure, ont accepté en partie ; car d'une extrême rigueur, ils ont libéré ceux qui ne possédaient plus de dossier, disparu au départ de Rennes.

<sup>13</sup> Ravensbrück fut le seul grand camp de concentration réservé aux femmes. Ce fut Himmler lui-même qui, à la fin de l'automne 1938, décida d'ériger un camp de concentration pour femmes. Il était situé au nord de l'Allemagne, près de Furstenberg. Il fut libéré le 30 avril 1945, par l'Armée Russe. Plus de 92 000 personnes y périrent. La nation la plus représentée fut la Pologne, avec près de 40 000 internées, puis la Russie, 30 000 internées, l'Allemagne et l'Autriche, et enfin la France avec près de 10 000 déportées dont 7 à 8 000 sont mortes. Source : « *L'impossible oublié* », Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes, août 2009.

---

<sup>11</sup> La veille de la Libération de Rennes, le 2 et 3 août 1944, plus de 2 000 personnes sont déportées vers l'Allemagne. 300 déportés seulement sont revenus.

ouvrir la bouche, sûrement pour voir si nous avions des dents en or ou autre métal précieux, et, écarter les doigts, afin de repérer si nous avions la gale. Ensuite nous sommes passées sous la douche et nous nous sommes épouillées. Les gardiens nous ont remis des robes rayées ayant été portées auparavant par des détenues maintenant décédées. Nous portions sur cette robe un triangle rouge<sup>14</sup>. Ils nous ont enlevé nos montres, bagues, colliers... puis regroupées par nationalité. Ils m'ont attribué un numéro matricule : 69845. Ils nous ont coupé les cheveux ; mais lorsque je suis passée devant la femme polonaise préposée à cette tâche, je l'ai supplié de ne pas le faire et elle m'a dit de vite disparaître. Ainsi, j'ai pu garder les miens. A trois heures du matin, au retentissement de la sirène, il fallait être debout, sur la place centrale du camp, pour l'appel. La première fois, je me suis trouvée au premier rang. Ça n'était pas la meilleure des places, car les SS étaient devant, avec des chiens. Ils nous palpaient la poitrine pour voir si nous n'avions pas dissimulé du papier ou du carton sous nos vêtements, afin de nous préserver un peu du froid, car début septembre, en Allemagne de l'Est, il commence à geler. Il y avait plusieurs types d'appels : en plus du « Zählappell » pour le contrôle numérique par block, il y avait « l'Arbeitsappell » et enfin, plus exceptionnel, l'appel général pour le contrôle des effectifs du camp (appel qui n'est qu'une longue punition déguisée). Les Zählappell, qui se renouvellent matin et soir, durent des heures. Les Kommandos extérieurs qui ne partent qu'avec le lever du jour restent en rang dès 4 heures et ils ne démarrent qu'à 7 heures quand, l'hiver, la neige et le brouillard ne les retardent pas. Le soir, il n'y a pas de limite : deux

<sup>14</sup> Porté par tous ceux qui ne correspondent pas aux valeurs du Reich: Opposants politiques, juifs, tziganes, homosexuels, etc. Pour les différencier, la SS à l'idée de leur faire porter des signes distinctifs, et dans ce système, le triangle rouge était la marque des individus politiquement opposés au Troisième Reich : communistes, résistants, objecteurs de conscience, etc

heures est un minimum. Les Allemands se trompent constamment, car dans la journée il y a eu des mouvements : morts, départ au revier (infirmerie) regroupements de plusieurs blocks... Les jours suivants, personne ne voulait plus aller sur le premier rang ; il nous semblait avoir plus chaud quand nous étions entourées d'autres détenues. Combien sont mortes dans ces rangées figées par le froid et l'épuisement ?

Les femmes qui distribuaient la soupe étaient appelées des « blokova ». C'était la plupart du temps des polonaises. Souvent elles se favorisaient au détriment des françaises et des russes. Une gamelle, cuillère, fourchette et pot pour boire l'espèce de café du matin, avaient été distribués.



Il fallait toujours veiller à ce que l'on ne nous les vole pas ; le soir nous les mettions sous notre tête. Si tu n'avais pas de gamelle, tu n'avais pas de soupe et cela m'est arrivé une fois. Quelques jours après une détenue m'a dit : « *moi je travaille à un endroit où il y a des enjoliveurs de roue d'avion et je vais en prendre un pour te confectionner une gamelle* ». Mais elle n'était pas pratique ; puis, une autre femme a eu pitié de moi et a réussi à m'en avoir une autre. J'avais confectionné un petit sac, dans une serviette hygiénique, pour les ramasser et je le portais toujours sur moi.



Nous n'avions pas de couteau, mais je m'en suis procuré un qui avait été confectionné avec les moyens du bord. La soupe que l'on nous servait était la plupart du temps faite avec des rutabagas ou des trognons de choux, ou, comme on l'appelait, de la soupe blanche.

Cette soupe, je n'ai jamais su ce qu'il y avait dedans, cela ressemblait à des grains de riz mais ce n'en était pas. De plus il y avait plein de petits vers comme ceux que l'on trouve dans la farine (des charançons) ; nous nous mettions dans des coins obscurs, pour la manger afin de ne pas voir ces bestioles !!! Nous nous disions : « *si nous trions, nous n'aurons plus rien à manger* ».

Avec une autre serviette, j'avais fabriqué un bonnet que j'avais donné à Madeleine Hamon, ma copine de Bourbriac. On lui avait coupé les cheveux ainsi ce bonnet de fortune atténuait le regard des autres détenues sur son crâne chauve.

Nous nous rassemblions par clans et affinités géographiques. Moi, je me trouvais souvent avec Odette Lavenant, institutrice, originaire de Pabu et d'autres femmes originaires du côté de Nantes.

Odette et moi dormions dans ces baraques en bois sur un châlit (cadre de lit en bois de 70 centimètres de large, sur lequel était posé un sac avec de la paille). Nous montions sur le troisième car ils étaient superposés. Souvent ceux qui n'avaient plus la force de se hisser, restaient dans le deuxième et ceux qui étaient à bout, mouraient sur le plus bas. Nous dormions l'une contre l'autre, en chien de fusil, afin d'avoir plus chaud ; et lorsque nous voulions changer de côté, on le faisait ensemble. Nous ne dormions pas

beaucoup. Pour m'endormir je récitais dans ma tête les prières du chapelet, mais comme je n'en avais pas, je finissais par m'endormir sans savoir où j'en étais.

En aucun cas nous ne devions aller dans les autres baraques. Une fois Odette Lavenant et moi avons été dans celle à côté de la nôtre, dénommée : « *baraque des tricoteuses* ». Les femmes d'un certain âge y étaient regroupées pour tricoter des chaussettes pour l'armée allemande. Deux femmes de Guingamp, qui s'appelaient toutes les deux Le Gall, mais sans aucun lien de parenté, s'y trouvaient. Malheureusement elles ne sont jamais revenues.

Sur la place, devant les baraques, on voyait des hommes et des femmes marcher en rond, avec une charge d'au moins 50kg sur le dos, pendant de longues heures. En fait, ils avaient des chaussures neuves aux pieds, ils « *cassaient* » la raideur du cuir. Ils assouplissaient le cuir des chaussures neuves destinées aux soldats allemands.

Au début, les SS nous disposaient en ligne, dans une carrière de sable. Nous devions, avec une pelle, déplacer des tas de sable. Gare à celle qui levait la tête ou voulait s'arrêter ! Nous étions sous la surveillance d'une garde allemande accompagnée d'un chien.

Puis, un directeur d'usine est venu, un matin, sur la grande place. Il choisissait les femmes pour les faire travailler, mais il a pris les polonaises. Le lendemain, un autre est venu et il a pris les françaises (il y avait également une italienne avec nous). Les camps de concentration servaient d'immense réserve de main-d'œuvre. Les firmes allemandes, liées par contrat aux SS, s'y approvisionnaient pour assurer la production de guerre. L'extermination par le travail était aussi l'objectif des dirigeants du III<sup>e</sup> Reich.

Nous avons été conduites à Genshagen, dans l'usine d'aviation Daimler Benz<sup>15</sup> à

---

<sup>15</sup> KZ (Camp de travaux forcés) Daimler-Benz usine «modèle» où travaillèrent au total quelque 10 000 malheureux. Plus de 500 d'entre eux y laissèrent leur vie, sans compter les 130 victimes du bombardement d'août 1944. Le refus, après-guerre,

25 kilomètres de Berlin. C'était comme un camp, entouré de barbelés et surveillé par des SS. Nous étions un peu réconfortées car nous nous disions : « *au moins nous ne passerons pas par les fours crématoires* ».

Elle avait été bombardée par les américains en mars 1944. Un nouveau bombardement, plus efficace, aura lieu en août. Il avait neigé peu de temps avant notre arrivée. Nous devions ramasser les décombres, et elle fut assez rapidement remise en état. Ensuite nous avons été désignées pour les différents halls de montage de moteurs d'avion. Il y en avait trois et pour ne pas passer de l'un à l'autre, on nous avait collé un point de couleur dans le dos (bleu, rouge et vert). J'avais un gros point bleu.

Nous réparions des vieux moteurs qui ensuite étaient expédiés, non loin de là, dans une autre usine pour être remontés. Un ancien prisonnier de guerre de la région, est venu, après la guerre, me voir. Il m'a dit : « *Denise, tu n'étais pas loin d'où j'étais. Moi je montais les moteurs que vous répariez, dans une usine souterraine* » c'est comme ça que j'ai su la destination de ces moteurs.

Les 1 100 femmes vivaient sur place : travailler, manger et dormir. Le travail lui-même était pénible, épuisant, sous la surveillance et la menace constante, non seulement de coups, mais des « *tu vas avoir affaire à Potsdam* », c'est-à-dire à la Gestapo et au SD (service de sécurité). Le régime était aussi dur qu'à Ravensburg : lever à trois heures du matin pour l'appel, par tous les temps. Pendant que les gardes

---

de reconnaître les faits, porte sur les dénégations obstinées des responsables de la firme au sujet de l'utilisation de la main-d'œuvre forcée et surtout des détenus hommes et femmes des prisons et KZ au sein de leurs entreprises. Explications embarrassées, faux-fuyants, petits et grands mensonges, attaques injustifiées, aucun moyen n'a été évité pour tenter de « blanchir » les dirigeants de la période nazie et la renommée de l'entreprise. Certes, Daimler-Benz n'est pas une exception dans ce domaine, et la plupart des firmes ont utilisé les mêmes moyens.

<http://www.fndirp.asso.fr/femmes%20daimler-benz.pdf>

comptaient et recomptaient, il nous fallait rester au garde-à-vous. De temps à autre, on nous faisait nous déshabiller sous le motif de désinfecter les vêtements, mais, vu le nombre, nous restions longtemps nues. En fait, c'était pour mieux nous humilier. Ils nous faisaient lever à trois heures du matin pour compter les couvertures. A l'appel, si l'une d'entre nous avait été admise au « *revier* »<sup>16</sup>, dans la nuit, il fallait impérativement savoir où elle était. Lorsque l'on se rendait au « *revier* », qu'importe le motif de santé, les infirmières nous donnaient toujours les mêmes cachets. Il y avait avec nous des femmes allemandes qui portaient le triangle vert : c'étaient des lesbiennes. Souvent, lorsque l'on se rendait aux toilettes, elles nous prenaient à partie et nous expulsaient. Avant notre départ, un prisonnier de guerre de Lanrodec me donna un petit sac de semoule, des pruneaux et d'autres choses dont je ne me souviens plus. Une de ces lesbiennes avait vu que ce monsieur m'avait donné à manger. Elle vint me voir pour me demander de les lui remettre afin de les cuire. Jamais je n'ai revu cette femme. Lorsque nous avions quelques moments à nous, on s'échangeait quelques recettes de cuisine. On se procurait des morceaux de papier dans l'usine et on écrivait là où il y avait encore un peu de place. J'avais un tout petit morceau de crayon à papier que je ménageais et que j'utilisais avec précaution. Ensuite nous pliions ces petits morceaux pour les dissimuler. Moi je les mettais dans une petite boîte rouge dans laquelle il y avait un petit morceau de savon ; je me rappelle encore la marque : Gibbs. Un jour, une gardienne m'a surprise entrain d'écrire la recette des « *choux rouges aux marrons* ». Elle est venue me subtiliser le papier sur lequel j'étais en

---

<sup>16</sup> Un *revier* (abréviation de l'allemand *Krankenrevier* ou dispensaire), dans le langage des camps de concentration nazis, était un baraquement destiné aux prisonniers malades des camps de concentration. La plupart du personnel médical venait du corps prisonnier lui-même.

train de l'écrire. Un monsieur allemand, qui avait eu les pieds gelés sur le front soviétique, avait vu la scène et n'avait pas apprécié. Il est allé manifester son mécontentement auprès de cette gardienne. Cet homme se promenait avec une canne et un petit système de chauffage ambulant et souvent il nous faisait partager la chaleur que diffusait ce dispositif. Il existait dans ce Reich quelques personnes qui avaient encore quelques onces d'humanité. Par la suite, j'ai confectionné un double fond à ma boîte afin de préserver mes recettes : je suis toujours en possession de ces recettes. La promiscuité était permanente et cela libéra la nature profonde de chacune d'entre nous.

Mais la pression des combats se faisait sentir de plus en plus. Nous étions prises en tenaille entre les soviétiques et les américains.

Nous avons été évacuées le 17 avril 1945, vers le **camp d'Orienburg Sachsenhaus-sen**<sup>17</sup>. On m'a, à nouveau, remis un numéro matricule : 8029.



La veille du départ, le 16 au soir, il y a un grand tumulte autour de la baraque. Odette me dit : « *je vais voir ce qui se passe* ». La baraque à côté de la nôtre servait aux allemands pour entreposer les colis issus des familles et de la Croix Rouge. Des détenues avaient pensé aller la piller. Odette a ainsi fait trois aller-retours et moi pendant ce temps-là, je les cachais,

<sup>17</sup> La ville d'Oranienburg-Sachsenhausen est située à 30 kilomètres au nord de Berlin. La décision d'y installer un camp est prise le 22 février 1933. D'une superficie de plus de 600 hectares, 18 sont occupés par le camp central. Quelque 3 900 détenus malades et moribonds demeuraient au camp principal, trop faibles pour être évacués avec les 32 240 autres (hommes et femmes), lancés dans des « marches de la mort » sur ordre du commandant du camp Höhm.

sous moi, dans le châlit. J'avais tellement faim que j'ai pris un paquet que je croyais être du chocolat ; Mais, à ma plus grande surprise, je l'ai craché car c'était du savon !

Le 21 avril 1945, il faut partir, à pied, rejoindre la mer Baltique. Auparavant, les SS ont eu le soin de brûler les archives et d'exterminer les « porteurs de secrets » (les chauffeurs des fours crématoires) pour ne pas laisser de traces, ni de témoignages.

A la sortie du camp, les SS nous ont mis en colonnes, rangées par cinq. Au cours de la marche, si l'une de nous défaillait, c'était le rang qui était rayé !!!! Les allemands sont en tête, puis des SS tout le long de la colonne. Cette « marche de la mort<sup>18</sup> » va durer 10 jours au cours desquels je vais devoir parcourir 400 kilomètres, pieds nus, car mes galoches me blessaient les pieds.

Pendant tous ces jours, j'aurai connu la famine, le froid, le dénuement le plus absolu. Cela fit périr de nombreuses compagnes. Plusieurs fois des femmes quittaient la colonne, un soldat leur tirait,

<sup>18</sup>Avec l'avance des troupes de l'Armée Rouge, Himmler décida l'évacuation des camps de concentration et d'extermination de l'est de l'Allemagne, dont Sachsenhausen, Ravensbrück et leurs Kommandos. Dans le but d'exterminer tous les détenus, témoins de leurs abominables crimes, les Nazis décidèrent d'assassiner les derniers déportés des camps. Ils devaient se rendre vers la baie de Lübeck, où ils auraient probablement été embarqués sur des navires. Ces derniers auraient ensuite été coulés, avec les déportés à bord. Le 21 avril 1945, des milliers de déportés de Sachsenhausen partent du grand camp vers la baie de Lübeck. Un grand nombre arrive au bois de Below. Là, à plus d'une centaine de kilomètres de Sachsenhausen, après avoir marcher, ils rencontrent les autres déportés des Kommandos Heinkel, Speer, Klinker... Les déportés les plus faibles qui ralentissent la marche sont abattus sur le bord de la route par les SS. Cette marche, ralliant Sachsenhausen à la baie de Lübeck, nommé par les Nazis la marche d'évacuation fut nommé par les déportés la « Marche de la Mort ». De nombreuses plaques commémoratives et de fosses communes jonchent la route, dans les villages allemands du Brandebourg et du Mecklembourg.

<http://la2gm.unblog.fr/les-marches-de-la-mort-et-le-bois-de-below/>

sans état d'âme, une balle dans la tête. Là où les détenues avaient passé la nuit ou fait halte, on trouvait des cadavres en partie jetés dans les feux de camp et à moitié brûlés. La Croix Rouge suédoise nous a longtemps cherchées. Comme les allemands ne voulaient pas encombrer les grands axes de circulation afin de laisser les civils partir devant les américains et les russes, ils nous faisaient marcher sur des petites routes. Elle ne nous a pas trouvées et donc nous n'avions rien à manger. Nous avons dû chercher dans la nature des racines et des herbes folles....boire l'eau croupie des mares ; parfois on apercevait des fermes vides car les habitants avaient fui. Là, nous aurions pu trouver quelques pommes de terre ou autres choses de comestible...mais il n'en était pas question. Par contre, les SS, eux, faisaient ripaille trois à quatre fois par jour.

Nous étions 1 200 françaises ! Puis, au bout de 10 jours, les allemands nous ont abandonnées dans le bois Below. Le soir nous nous sommes couchées sur nos couvertures, par terre, lorsqu'une femme s'est décidé à aller voir si les soldats allemands étaient toujours présents. Elle ne voit personne, seulement une ferme abandonnée depuis peu ; du petit lait était en train de s'égoutter au dessus d'un évier. Elle revient nous prévenir et ainsi nous avons pu aller dormir dans un hangar où il y avait de la paille. Arrive un prisonnier de guerre français, un prêtre, il nous annonce : *« Savez vous mesdames que vous êtes libres ? Si vous voulez me suivre, nous sommes à 4 Km à Stople, de toute façon je vous donne rendez vous, demain matin, et on s'occupe de vous par la suite »*.

Seules deux femmes sont parties avec lui et nous nous sommes endormies dans la paille jusqu'au lendemain matin.

Arrivée à Stople, j'ai rencontré un prisonnier de Lanrodec qui connaissait ma famille, il habitait le même village qu'un frère à mon père. En me voyant pieds nus, il est parti me chercher des chaussures, malheureusement trop grandes et je lui ai dit que je ne pourrai pas marcher avec !

*« Attends moi là je vais te prendre trois paires de chaussettes et cela fera l'affaire »*. Lorsque je suis rentrée à la maison, ma mère me disait de montrer mes pieds aux personnes qui venaient me visiter. J'en avais marre de montrer les chaires qui pendaient. Mais lorsque nous étions sur les routes, je ne sentais pas le mal. Je ne sais pas ce qui nous tenait à ce moment là. J'étais à bout de force. La veille de notre libération, j'avais la dysenterie et je n'en pouvais plus de marcher sur des corps. J'ai dit à ma copine Odette: *« je ne bouge plus, je n'ai plus de force, Odette je n'en peux plus »*.

*« Si si, dit elle ; je vais chercher une meilleure place, garde nos sacs et attention que l'on ne nous les vole pas »*.

Elle est revenue me chercher, elle avait trouvé un meilleur endroit pour se reposer. Le 15 mai 1945, rapatriement vers la France.

Nous avons débarqué à Lille où l'on nous a remis des vêtements décents. Je n'avais que la robe rayée (j'ai regretté de l'avoir laissée dernière moi), et une veste d'aviateur allemand sur le dos. J'ai eu, je me rappelle encore, un chemisier rose et une paire de chaussures. On nous a permis d'expédier des télégrammes à nos familles. Moi, j'en ai envoyé un à ma tante de Gennevilliers pour l'avertir que j'arrivais à la gare du Nord. Mais elle était morte pendant ma captivité, je ne le savais pas. Son fils est venu m'accueillir à la gare du Nord. Normalement nous devons transiter par l'hôtel Lutétia, mais, mon cousin a été voir les autorités et leur a dit : *« non ce soir elle va dormir à la maison, et je vous promets, demain matin elle sera à l'hôtel. J'ai une voiture cachée, cela va me donner l'occasion de m'en servir »*.

Le lendemain matin je me suis rendue à l'hôtel Lutétia pour subir un interrogatoire par des officiers de l'armée de la Libération. Ils étaient en possession de renseignements sur nous qu'ils avaient trouvés dans les kommandanturs, les prisons...après la débâcle de l'armée allemande. Ils nous demandaient pourquoi



nous avons été déportées ; certaines personnes ne savaient même pas pourquoi elles avaient été arrêtées.

Je ne pesais plus que 37 kgs ; ma peau était jaune, mes yeux exorbités. Je suis arrivée à Bourbriac le 18 mai 1945. .

Maintenant que je suis âgée, je peux parler facilement de tout ça, mais auparavant nous ne parlions qu'entre déportés. On ne nous croyait pas ou alors nous n'étions pas compris.

Au niveau administratif, on s'est bien occupé de nous lorsque nous sommes revenues. Je me suis rendue à Saint Briec pour établir mes papiers. Il m'a fallu faire des photos d'identité, le photographe a du se prendre à plusieurs fois car je ne souriais pas et n'avais vraiment pas envie de le faire ! En 1946, l'Etat, nous a alloué une bourse pour apprendre un métier ou pour se refaire une nouvelle vie ; certaines femmes avaient été déportées deux ou trois ans. Moi je suis allée deux ans à Paris, rue Cuyas, pour apprendre le métier de pédicure. Je me suis mariée le 8 août 1948 avec Marius Le Flohic de Lanrivain, et j'ai eu deux filles.

Voici l'itinéraire que j'ai griffonné sur un bout de papier :

La route est longue et dure. Orianenburg, samedi 20 .....<sup>19</sup>. Kremunan Wall, Karwio, Gnewikov, Neuruppin, Netzeband, Darsikow, Rossow, Vossoww, Wittstock, Krüssow, Pritzwalk, Laoske, Putlitz, Nettebak, Dreubav, Luckow, Marnitz, Tessenow, Slate, Parchin, Stolpe. Le 1<sup>er</sup> mai à 1 Km les boches nous abandonnent en plein bois (quelques femmes abattues) . Nous passons la nuit dans le bois, le canon tonne. Les russes sont à 2 Km (c'est une vraie débandade) Le lendemain matin nous montons au village pour se ravitailler pain, pomme de terre ? nous montons (avec bagages) dans une ferme nous passer la nuit dans une

grange il y a de la paille ça va aller ; 1 H après un prisonnier français arrive et nous crie (vous êtes libres), immédiatement grand remue ménage – nuit un peu agitée car ils revenaient le lendemain midi nous chercher pour se rendre à leur convoi qui doit partir de Stople à 1H à 4Km de ..... (saccagée par les russes) Neustadt, Ludwigshust (couché en caserne) Eldena, Mallik, Voosure, Jessenitz – le 4 dans un camp d'usine (?) tous bien. En route pour Celle le 10 un ..... couché sur des paillasses bonne nuit. 14 devant chaque bloc attendons le départ puis on ne part que demain donc départ pour Sulingen passons une nuit dans un camp lendemain départ pour Rheine nous sommes très bien reçues, on s'occupe particulièrement des politiques tous les soldats Français nous entourent nous questionne passons ? une nuit dans ce camp lendemain départ pour Clève (en ambulance) passons une bonne nuit, lendemain matin attendons le départ pour la gare – en route vers la France passons le Rhin à 4 H de l'après midi. Webmunster (dimanche 13)  
Sur carte Silva Vekehrskarte Freistaat Hecklenburg

Lorsque je suis revenue d'Allemagne, je n'ai pas revu toutes les personnes que j'avais aidées. Certaines ne se sont pas manifestées. Je leur ai souvent évité la déportation, mais moi j'y suis allée. Mais en aucun cas je ne regrette «*d'avoir fait ce que j'ai fait* ». Je ne blâme pas ce résistant qui m'a dénoncée car il a cédé sous la torture.

J'ai toujours su que je reviendrai, et c'est cet espoir qui m'a permis de rester en vie. Bien sûr avec des hauts et des bas ! Toutes celles qui ont baissé les bras sont mortes dans les camps. Mon plus grand regret est de ne pas avoir assisté à la Libération de mon pays. »

Propos de Denise le Flohic née le Graët  
Receuilis par Jean-Paul Rolland

<sup>19</sup> Le bout de papier dont parle Denise le Graët est en très mauvais état, les parties du récit .... correspondent à des trous dans ce papier.

On peut se demander pourquoi les Russes et les Américains ne sont pas intervenus plutôt ? En fait, ces camps, ils ne les considéraient pas comme des objectifs militaires ; de plus, en les libérant, les détenues auraient nécessité d'être nourries et soignées, devenant ainsi un « frein » à leur victoire ; enfin, ces colonnes mobilisaient des militaires allemands qui n'étaient pas dans la bataille.

Un récit afin de garder la mémoire car nous entrons dans une période charnière, où la voix des témoins s'estompe, leur vécu devenant peu à peu l'Histoire, avec un H majuscule. Ne pas oublier n'est pas qu'une affaire d'Histoire ou de mémoire, mais aussi une piqûre de rappel pour le présent et l'avenir capable de combattre un négationnisme porté par une idéologie toujours prête à relever la tête.

Faut-il oublier le passé pour se donner un avenir ? Le travail de mémoire, c'est revenir sur le passé à partir de nos préoccupations présentes. Pour entretenir ce « refus de l'oubli » Pays d'Argoat ravive le devoir de mémoire.

Pourquoi faut-il que les jeunes générations se souviennent ? Ce n'est pas pour entretenir un culte morbide, ce n'aurait aucun sens, tout au contraire, c'est pour faire acquérir aux plus jeunes cet esprit civique, cet esprit critique, au sens propre du terme. Cet esprit qui permet de vivre libre et de garder cette liberté chèrement acquise. La Liberté, la Vérité et la Solidarité ont besoin de volontaires ; la France a besoin de points de repères dans chaque ville et chaque village.

Le témoignage de Denise nous rappelle qu'elle était un repère dans son bourg de Bourbriac.

Jean Paul ROLLAND

### Ravensbruck

A Ravensbruck en Allemagne  
On torture on brûle les femmes  
On leur a coupé les cheveux  
Qui donnaient la lumière au monde  
On les a couvertes de honte  
Mais leur amour vaut ce qu'il veut  
La nuit le gel tombent sur elles  
La main qui porte son couteau  
Elles voient des amis fidèles  
Cachés dans les plis d'un drapeau  
Elles voient Le bourreau qui veille  
A peur soudain de ces regards  
Elles sont loin dans le soleil  
Et ont espoir en notre espoir.

*Poème de René Guy CADOU (1920-1951)<sup>20</sup>*  
Pleine poitrine. Éd. Pierre Fanlac. Périgueux. 1946, O.C.. 1.1, p. 348

---

<sup>20</sup> Poète breton né le 15 février 1920 à Sainte-Reine-de-Bretagne en Brière (44) où son père est instituteur ; mort le 20 mars 1951 à Louisfert (44).

## Annexe.



### Médailles Guerre 39-45



Légion d'Honneur



Médaille Militaire



Engagé Volontaire



Médaille  
Déportation



Croix du Combattant



Commémorative  
39-45



Croix de guerre  
avec Palme



Médaille du Sénat

## GRIGNON, commune de Thiverval-Grignon

Un petit coin de notre « Kreiz Breiz »

Située à 30 kilomètres de Paris et 15 km de Versailles, dans les Yvelines (78)

En hommage aux familles : Gestin, Guégant, Journé, Rivoallan, Kervern, Jouan, Le Graët, Tilly, Evain, Touboulic, Georgelin, Le Naou, Le Bihan, Le Menn, Riou, Coatrieux qui ont quitté leur Bretagne natale pour refaire leur vie dans cette commune.

### Un peu d'histoire :

Grignon, petit village dans la commune de Thiverval-Grignon. Sur ce site il y a environ 40 millions d'années on note la présence d'une mer tropicale peu profonde connue de nos jours pour la quantité et la qualité des fossiles que l'on peut y découvrir encore.

La présence de l'homme y est attestée dès les temps primitifs, par de nombreux objets, couteaux et haches en silex.

Au 16<sup>ème</sup> siècle, François 1<sup>er</sup>, propriétaire du domaine en fait don à ses favorites : Anne de Pisseleu en 1545 puis Diane de Poitiers en 1552.



L'actuel château est édifié en 1636 par Pomponne de Bellièvre, marquis de Grignon, puis le domaine est ceint d'un mur de 7 km. On citera quelques uns des plus célèbres occupants de la propriété :

- 1802 : Le maréchal Ney qui épousa Aglaé Auguié
- 1803 : Le maréchal Bessière, commandant alors la garde des consuls, futur maréchal, duc d'Istrie, acheta le domaine en 1803 et il fit planter environ 6000 arbres.

Pendant cette période, Napoléon 1<sup>er</sup> y vint vraisemblablement deux fois, il participa deux fois, dit-on, à une chasse au loup, amené pour la circonstance dans une cage et lâché dans le parc !

### Institution Royale Agronomique.

Le domaine privé du roi Charles X devient propriétaire du site le 24 juin 1826. Il le mit à la disposition de la Société Royale Agronomique, en vue d'y installer l'Institution Royale Agronomique dont le premier directeur fut Auguste Bella. La mission en sera « *enseigner et donner l'exemple de la pratique des bonnes méthodes agricoles* ».

Cette école, après plusieurs évolutions, forme aujourd'hui encore l'élite de nos ingénieurs agronomes mondialement connue sous appellation : INA-PG (Institut National Agronomique Paris Grignon).

Nous nous pencherons sur la période qui s'étend de 1918 à 1961 sous la dénomination d'École Nationale d'Agriculture (ENA) ; rien à voir, vous l'aurez bien compris avec la célèbre institution qui de nos jours « clone » les hommes politiques. L'École d'Agriculture de Grignon est la plus ancienne des écoles d'agriculture et d'agronomie françaises.

### L'École :

250 élèves environ en internat, des professeurs, des techniciens, des chercheurs, toute une intendance à assurer, cuisine, service de restauration, entretien des locaux, habitat et laboratoires. Le diplôme qu'elle délivre se voit accorder le titre d'ingénieur en 1908.

### La Ferme :

Une vacherie, c'est ainsi que l'on nomme l'étable, une laiterie, une porcherie, une bergerie, des écuries, des laboratoires, des serres et jardins botanique et agriculture. Tout ce qui est nécessaire à la nourriture du bétail est produit sur place

(ferme intérieure dans le parc, ferme extérieure).

On y retrouve en 1922, 9 chevaux de trait, 18 bœufs, 59 vaches, taureaux, génisses et veaux, 320 brebis, agnelles et béliers, 148 truies, verrats et porcs d'élevage.

On cultive 28 hectares de blé, 10 d'orge, 15 d'avoine, 25 de fourrage vert, 23 de prairies artificielles, 22 de prairies et pâturages, 5 de pois gris, 8 de pommes de terre, 7 de betteraves fourragères.

La ferme sert de support pédagogique aux enseignements dispensés à l'école, les élèves n'interviennent pas quotidiennement dans les travaux agricoles et d'élevage, ils peuvent néanmoins suivre directement sur le site l'évolution des pratiques agricoles et des cultures expérimentales.

### **Les Personnels :**

C'est ici que nos « bretons » interviennent.

Dès la fin du premier conflit mondial en 1918, il faut du personnel tant en ce qui concerne l'hébergement de l'école que pour les travaux de la ferme. Le recrutement s'effectue de manière locale, on embauche également des polonais et des bretons ; ces deux dernières catégories réputées dures au mal, solides au travail. Les conditions de travail et de vie étant vraisemblablement moins pénibles que dans leur région d'origine.

Ce sont des couples qui sont prioritaires assurant ainsi une plus grande stabilité des agents. Le logement, l'éclairage, le chauffage sont fournis, ils disposent aussi d'un potager voire d'un poulailler. Des recrutements importants seront encore effectués dès la fin de la dernière guerre mondiale, selon les mêmes critères.

J'ai pu penser un instant qu'une sorte de filière s'était constituée pour faciliter l'embauche des bretons, ce n'est pas le cas. A titre d'exemple, Eugène Gestin, mon parrain, est embauché en 1935 à l'âge de 18 ans, sur recommandation de l'époux de Maria Gestin, sa sœur, il effectuera la totalité de sa carrière à l'école.

Après la seconde guerre mondiale, un breton dénommé Lucas, de la région de Guingamp, bretonnant de surcroît dont

l'épouse est native de l'Etang Neuf en Plésidy est directeur adjoint de l'asile des « *Petits Prés* » à Plaisir commune voisine de Grignon, fait embaucher Simone Rivoallan. Celle-ci fera venir son frère Yves. Ces familles se lient par la suite aux Journé et Gestin.

Nous pouvons supposer que le bouche à oreille fonctionnant d'autres originaires de notre « *Kreiz Breiz* » ont saisi l'opportunité de quitter notre région tout simplement pour trouver un emploi. Le logement mis à disposition facilite les choses. A titre anecdotique, il subsiste encore, ce que l'on appelle : « *chambre des bretons* », local de dépannage pour les célibataires.

Jean Louis Riou, dont le frère Guillaume est fermier à Peumerit Quintin, et son épouse sont porchers. Une porcherie comme on en fait peu à cette époque là d'une capacité de 150 porcs environ. Les truies sont logées dans des boxes individuels, toujours propres, les mises bas sont effectuées sur de la paille fraîche, la nourriture servie dans des mangeoires qui ne peuvent être souillées.

Les Touboulic, Yves et Marcelle sont vachers. Ils nourrissent, assurent la traite et le confort d'une cinquantaine de vaches laitières environ.

Germaine Journé qui a épousé Yves Rivoallan est chargée de la fabrication du beurre, il faut voir ce « petit bout de femme » transporter à bout de bras les bidons de lait. Oui, elles sont solides nos petites bretonnes !

Yves Tilly s'occupe du jardin botanique avec Claude Perret qui est marié à Pauline Gestin. Eugène Gestin travaille une parcelle d'un hectare environ de cultures expérimentales à Chantepie, sans engin mécanique, avec bêche, binette, pioche, pelle, fourche et autres outils manuels. Dès son départ en retraite en 1982, son successeur aura à sa disposition un motoculteur. C'est peu de dire que nos amis bretons ont déployé une force de travail hors du commun.

Yves Evain et Yves Rivoallan sont employés aux serres sous les ordres de « Théo » Georgelin, un personnage haut en couleurs. Ici, la langue bretonne est fréquemment utilisée. Yves Rivoallan

assure aussi la nourriture des chevaux et les mène à l'abreuvoir, ce qui fait le bonheur du gamin que je suis quand il me donne l'autorisation de les monter.

Yves Evain et son épouse sont logés dans une petite maison près des serres où je me rendais de temps à autre.

Il ne m'appartient pas de réaliser la biographie de tous ces personnels qui ont servi cette école d'agriculture; je n'évoquerai que deux personnages incontournables :

- **François Guégant**, garde du parc affublé de son képi sur la tête, le bâton en main, il quitte, chaque matin, la petite maison forestière qui jouxte le mur d'enceinte. Il effectue sa tournée sur les 300 hectares et 7 kilomètres de périmètre pour un homme seul ! Qui pourrait le craindre ? Il paraît inoffensif si l'on se fie à sa démarche. Pourtant au moment le plus inopportun, il surgit d'on ne sait où, furtif et silencieux, il met en fuite le ou les visiteurs indésirables et les braconniers. Gamin, lorsque nous nous laissions aller à quelques bêtises nous le trouvions souvent sur notre chemin. Le seul fait d'entendre tonner sa voix, nous faisait prendre la poudre d'escampette. Que de précautions nous devons prendre pour dénicher quelques nids de pigeons ou autres volatiles !

Cet homme qui semblait si nonchalant faisait pourtant régner l'ordre et la tranquillité dans la propriété. Dès son départ en retraite à Magoar, son remplaçant est doté d'un véhicule du type utilisé dans l'armée de terre, rapide bien sûr, mais repérable de loin et peu silencieux. Je ne suis pas convaincu que l'efficacité s'était améliorée !

- **Théophile Georgelin**, responsable des serres, un monument à lui tout seul. De taille moyenne, forte corpulence, une voix fluette et criarde en opposition totale avec le physique du personnage. Théo avait un don ! Il était rebouteux et conteur hors pair. Pendant sa captivité en Allemagne, un médecin découvre ses dispositions à la manipulation du corps humain.

Le hasard fait bien les choses, lorsqu'une brave dame fait , en sa présence, une chute de vélo. En deux

temps, trois mouvements, la cheville douloureuse est remise en place. Dans le village, cet événement est connu rapidement. Le directeur de l'époque Monsieur Ratineau souhaite que Théo s'occupe de sa personne, ceci pour notre breton constitue un ordre. Ses soins font merveille. Notre important patient se confie à ses amis parisiens et les invite à consulter à Grignon celui qui est devenu une célébrité. Au moindre « bobo » le tout Paris connaissant Théo se déplace à la serre car c'est là que tout se passe ! Imaginez donc la scène, les mains calleuses, un peu terreuses, enduites non pas d'un baume miraculeux mais de saindoux. Tous les notables et belles parisiennes sortent émerveillés de cette expérience bucolique et inédite. Les séances sont gratuites, mais notre directeur lui laisse entendre qu'il ne lui est pas interdit néanmoins d'accepter ce qui lui est remis en cadeau. Cette activité « kiné » n'est pas sans conséquence sur l'activité commerciale de la serre. Les clients achètent aussi des plantes produites sur place et n'oublent jamais de glisser le petit billet dans les mains bienfaites de notre ami.

Dès son départ en retraite Théo regagne Bothoa. Il y poursuivra son activité parallèle en y ajoutant la guérison des verrues, darts et autres bobos de la peau.

### **La vie à Grignon.**

La vie semble paisible ici, chacun a sa famille, ses enfants, ses petits loisirs. Les gens sont entre eux comme au pays et même pratiquent leur langue maternelle. Dans ce « petit village » tout le monde de se connaît et les petits secrets de famille n'en sont plus. Surtout ceux que l'on pensait enfouis au pays et donnent prétexte de temps en temps à des scènes cocasses. Dans ces cas là, la langue bretonne est de rigueur avec force gestes si bien que les parisiens présents lors de ces scènes tellement imagées en saisissent l'essentiel. Tout se termine en général dans la franche rigolade.

« La passée d'Août » fête chaque année la fin des moissons, c'est l'occasion d'un repas en commun par tous les employés

dans la grande salle du château . C'est la direction de la ferme qui en est l'organisatrice. Le directeur Jean Claude Maffert, natif de la Marne, ancien élève de l'école, apprécie les bretons. Cet homme qui s'est battu toute sa courte vie pour assurer une couverture sociale optimale et un logement décent à ses salariés, entonnait, en fin de repas un « *ils ont des chapeaux ronds, vive la Bretagne....* » auquel répondait dans le même registre Yves Rivoallan. Un kan an diskan en quelque sorte.

Chacun mène sa petite vie comme bon lui semble. Promenades dans le parc, jardinage, élevage de quelques volailles, visites dans la famille suffisent généralement à occuper les fins de semaines. Ceci peut sembler aujourd'hui bien monotone mais contentait grandement la majorité des gens.

Dans les années 1950, pas d'automobile ni de télévision chez les familles ouvrières, ce n'est que vers les années 1955-1960 que ces éléments de confort font leur apparition.

Début 1960 les logements se modernisent. L'école construit pour ses employés une cité toute neuve où les pavillons côtoient de petits collectifs avec tout le confort que nous connaissons de nos jours.

J'ai encore le souvenir olfactif des soirées crêpes organisées chez les uns ou les autres, le vendredi soir, arrosées de cidre !

L'arrivée dans ce petit monde de l'automobile va modifier bien des comportements. Les congés d'été sont l'occasion de retour au pays, chacun y fait le tour de la famille, y affiche quelque fois sa réussite et parfois même en oubliant sa langue maternelle en répondant aux français ! Ces retrouvailles s'effectuent autour d'un bon repas tant à l'arrivée qu'au départ des « parisiens ». Une aide aux travaux agricoles fait aussi partie de l'emploi du temps des congés, les battages sont à cette époque encore une fête pour ceux qui prennent leurs congés en août ; le circuit des genêts verts à Maël Pestivien, du temps de sa splendeur, en constitue le point d'orgue, non seulement pour y voir quelques as internationaux du vélo, mais

surtout pour rencontrer des anciennes connaissances. Chacun y retrouve une atmosphère bon enfant, pleine de cordialité, on y boit le verre des retrouvailles, bien souvent jusqu'à l'émotion et cela rendra le retour plus aisé. Même si un peu de nostalgie s'installe de façon fugitive, pour rien au monde ils n'effectueraient un retour en arrière.

L'arrivée en nombre et l'installation de nos compatriotes du Kreiz Breiz à Grignon a grandement influencé les cours de la vie locale. Si au début les unions se faisaient entre régionaux , les enfants qui en sont issus se sont liés avec les locaux : leur intégration a été immédiate.

Un petit clin aussi à la vie politique, à Grignon, on vote « rouge » comme au pays « gast » !

Pour nous enfants, ici, c'est un peu le paradis. Nous circulions et jouions à notre guise dans le parc et les bâtiments. Le personnel nous adressait la parole et ainsi nous faisons bien connaissance.

Ce petit tableau que je viens de dresser peut sembler idyllique. Je pense à ceux qui, au début, ont connu le dépaysement, les dures journées de labeur, les populations locales n'ont pas toujours eu un regard bienveillant envers ces « étrangers » qui débarquent sur leur territoire.

L'intégration sera plus aisée par la suite quand le nombre de bretons constituera une forte communauté.

Le regard que je porte sur cette période de celui d'un enfant de dix ans à cette époque, est peut être de la nostalgie. Une période, aujourd'hui révolue ; mais ne dit on pas que c'était toujours mieux avant !!! Mais si je l'ai écrit, c'est pour rendre hommage à ces parents et grands parents qui venus de Magoar, Maël-Pestivien, Peumerit Quintin, Trémargat, Plésidy, Lanrivain, Bothoa, Bourbriac, Callac... ont eu le courage de se dépayser. Ils ont tracé le sillon d'une vie qui aujourd'hui encore à travers leurs descendants nous fait respirer ce petit air de Centre Bretagne.

Jean Yves Merrien

L'émigration des bretons, principalement vers la région parisienne, du 19<sup>ème</sup> siècle à nos jours, est un sujet peu étudié par les historiens. Elle a pourtant profondément marqué notre histoire collective. Un ouvrage de Roger Toinard<sup>21</sup> sur l'émigration des bretons des « Côtes du Nord » est paru en ce début d'année 2012.

Cette émigration a bouleversé la vie de nombreuses familles, dont la mienne. Nous sommes devenus des « bretons de Paris ». Beaucoup de ces émigrés ont cherché à conserver les liens avec leur famille et le pays natal<sup>22</sup>. Aujourd'hui encore beaucoup de leurs descendants cherchent à renouer ces liens rompus par l'exil. Mon ami d'enfance Jean Yves Merrien qui a vécu cette émigration dans sa famille nous brosse ici une tranche de vie de ces émigrés à partir d'un cas particulier : les bretons embauchés à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon...

Henri le Naou.



*Personnel de la ferme de Grignon vers 1925, Le personnage au 3<sup>ème</sup> rang portant un chapeau est Yves Le Naou de Kerlèon (1881-1952)*

### **Bibliographie :**

Grignon : Risch, Bretignière, Guicherod et Jouvét Edition de la Bonnetière.

Grignon de l'Institution Royale à l'INA-PG. Deux siècles d'Agronomie. Editagro.

---

<sup>21</sup> « Du trou noir à l'embellie ». Le trou noir, c'est la période de 1866 à 1962, pendant laquelle le département a perdu 140 000 habitants. Il s'agissait de fuir la misère économique, après le déclin des activités liées aux manufactures linières. L'embellie a débuté dans les années 60, avec la décentralisation, la volonté politique du Celib, et la fierté retrouvée d'être Breton. Notre département est heureusement devenu une terre d'accueil.

<sup>22</sup> Il suffit de prendre la liste des adhérents au Centre de Généalogie du Poher pour se rendre compte de cette affirmation.



## Toussaint Joseph du ROCHCAZRE, Sieur du BOTCOL (1735+1819) (suite)

Avec la révolution et comme beaucoup de nobles, Toussaint Joseph du Rochcazre, émigre en 1791, il revient pour chouanner dans les rangs de l'armée catholique et royale entre 1794 et 1796<sup>23</sup>, et se trouve promis à l'exil en 1798. Ses démêlés avec le citoyen Jean Bescoq, fermier à Kerimarch, sous les regards d'une municipalité tantôt blanche tantôt rouge, sont l'illustration d'une période troublée même dans ce coin reculé de la Bretagne.

En ventôse de l'an II, les biens de l'émigré du Botcol sont vendus à l'encan.

S'il signe du Rochcazre, on le connaît mieux dans la contrée sous le nom de Monsieur du Botcol. Il est cultivateur mais possède une charge de notaire-priseur. Haut de 5 pieds six pouces et six lignes, soit près de 1m.80, taille bien plus remarquable à cette époque que de nos jours, le visage long, le menton rond la bouche petite mais le nez long, les yeux bruns au regard vif et les cheveux noirs à peine grisonnants malgré ses soixante ans<sup>24</sup>, il joint la prestance à l'autorité que lui confère son nom et ses fonctions.

Dès le début de la Révolution il émigre, peut-être en même temps que son proche voisin, Hippolyte Loz de Beaucours.

### La vente du mobilier du Botcol.

Les biens de l'un et l'autre mis sous séquestre en application de la loi du 9 février 1792, sont rapidement mis en vente. Comme la sœur de Loz de Beaucours, Radegonde de Bégasson du Roz, la femme et les enfants de Rochcazre, son fils César Auguste et ses filles Jeanne Louise Adélaïde et Félicité Sainte, restés en Bretagne, s'emploient à garantir le patrimoine familial. Ils ne peuvent

cependant pas empêcher la vente à l'encan en ventôse de l'an II<sup>25</sup> dans la cour d'honneur du Botcol des meubles et mobilier du manoir.

Les enchérisseurs, et en particulier Jean Bescoq dont la maison existait encore en 1962, au village de Kerimarch, à gauche de la route de Canihuel, ne se doutent pas des ennuis que leur vaudrait leur acquisition.

Le seigneur du Botcol est parti ... Mais thermidor à peine passé, il allait rentrer.

### Le retour de Toussaint Joseph.

Rentre-t-il de Saint-Sébastien en Espagne où il prétendra qu'on le conduise lorsqu'il sera mis en demeure de ré-émigré, D'Allemagne ou de Hollande comme Loz de Beaucours ? Ou de Jersey comme la plus part des nobles et prêtres émigrés de la région ? Nous l'ignorons.

Ce qui est certain c'est qu'immédiatement « *l'ex-noble du Rochcazre milite et s'engage dans le parti des rebelles* » comme l'écrivent les administrateurs du district lorsqu'il est traduit devant le tribunal criminel de Port-Briec<sup>26</sup>.

Debar, commandant la 7<sup>ème</sup> région de l'armée catholique et royale, ses lieutenants et leurs bandes peu nombreuses mais mobiles, tiennent la région. Ils multiplient les expéditions contre les acheteurs des biens nationaux, contre les caisses publiques, contre les patriotes qu'ils tondent, « *ils leur mettent même de l'eau forte sur la tête et à l'égard des femmes* »

<sup>25</sup> Mars 1794.

<sup>26</sup> Léon Dubreuil, *La vente des biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord, 1790-1830*, 1912, page 317 : « *En fin 1796, les émigrés rentrèrent en masse, ... en ventôse an V on signalait aux environs de Bothoa la présence de Toussaint de Botcol du Rochcazre, priseur de profession, de la commune de Bothoa émigré rentré, chef de chouans que l'on doit traduire devant le tribunal criminel de Saint-Briec pour s'entendre condamner à la déportation.* »

<sup>23</sup> Armand du Chatellier, *Histoire de La Révolution en Bretagne*.

<sup>24</sup> J. Le Bouché, *A travers l'histoire des Côtes-du-Nord*, 1962. D'après sa fiche de signalement.

*poussent la cérémonie jusqu'à un point que la pudeur blesse* », lit-on dans un rapport au ministre de l'Intérieur, et contre les prêtres constitutionnels. Quatre sont assassinés par les chouans dans les environs de Bothoa du 18 au 22 février 1796, dont Louis Robert, curé et maire de Saint-Conan, et celui de Canihuel<sup>27</sup>.

Rien ne permet d'affirmer que Rochcazre participe à ces exécutions mais dès fructidor de l'an IV<sup>28</sup>, il se présente menaçant chez les acquéreurs de ses biens réputés patriotes : chez Yves Derrien, laboureur, acheteur de la métairie des Salles de Kerguillo, chez Jean-Louis Piété, du moulin de Kerguillo en Lanrivain, et chez Joseph Gloanne, maréchal-ferrant et cultivateur à Trefhiot en la même commune, et les désarme.

A plusieurs reprises il fait avertir Jean Bescoq de lui rendre ce qu'il a acheté au Botcol en l'an II.

Las d'attendre, « *armé d'un fusil à deux coups et de deux pistolets* », il se présente à la porte de Kerimarch le 20 prairial de l'an IV<sup>29</sup> et exige que le fermier « *lui restitue, porte et place gratuitement dans un délais de 24 heures* », tous les objets provenant de la vente du Botcol.

### **La restitution des biens.**

Le premier de ces objets est « *un pressoir à cydre complet comportant deux auges de pierre grise dont l'une, grande, pour piler des pommes et l'autre pour recevoir le cidre façonné.* ».

Jean Bescoq avait en outre acquis : un lit à ciel avec ses rideaux et ses « *gaules* » de fer, sa paillasse, sa couette de toile, son traversin, et une courtepointe d'indienne ; l'armoire de l'horloge et l'horloge avec son timbre ; trois chaises bourrées en " foteil " ; une clochette ; quatre poutres de chêne ; une broche de fer ; un bois de vilebrequin ;

un fanal de fer blanc et deux bœufs âgés de trois ans.



*Pressoir à cidre ancien (Plouaret)*

Il lui faut obtempérer et tout rapporter au Botcol, à l'exception des bœufs « *qu'il parvint à retenir à la longe malgré les menaces.* »

C'est que les temps ont changés... La réaction thermidorienne ramène dans les administrations la « droite ralliée », la plupart des nobles sont rentrés et ont juré de ne plus quitter le pays ; les petites bandes qu'ils ont formées poursuivent de leurs vengeances les acquéreurs de biens nationaux ; ils exigent les fermages au nom des anciens propriétaires<sup>30</sup>.

Et l'armée laisse faire. « *Quant aux chouans, on dirait que ce n'est plus son affaire,* » écrit à l'époque le commissaire central Daniel de Kerinou au ministre de l'Intérieur.

Jean Bescoq s'il tient à la vie n'a plus qu'à se taire. C'est ce qu'il fit deux ans et demi durant.

C'est sans aucun doute avec amertume qu'il prit le chemin du Botcol il y a 213 ans, le 21 prairial de l'an IV<sup>31</sup>, que regrette-t-il le plus en les rapportant au manoir : le pressoir, l'horloge, les fauteuils ou, après y avoir dormi pendant plus de deux années, le lit de son seigneur ? Ce qui est sur, c'est que ce n'est pas son argent. Les assignats, obligatoirement acceptés en paiement des biens confisqués sur les nobles sont déjà

<sup>27</sup> J. Le Bouché, *A travers l'histoire des Côtes-du-Nord*, 1962. Comme l'avait été en l'an IV, Le Garf, recteur de Saint-Gilles Pligeaux.

<sup>28</sup> Fin de l'été 1796.

<sup>29</sup> 8 juin 1796.

<sup>30</sup> Le Colonel Comte Yves de Boiboissel a publié le reçu laissé au fermier de Keraudy et signé entre autres d'un chef de canton surnommé César, pseudonyme qui pouvait cacher du Botcol ou son fils.

<sup>31</sup> 9 juin 1796.

bien dépréciés. Pour 100 livres en assignats, on n'obtient plus en numéraire que 43 livres 4 sols à la date de la vente et 9 sols à la date de la restitution<sup>32</sup> !

Et tout en cheminant il devait penser que la situation politique lui interdirait d'espérer un retournement semblable à celui qui venait de favoriser du Botcol.

### **Le coup d'Etat du 18 fructidor.**

Le citoyen Bescoq avait tort. Les élections sont jugées « si mauvaises » par le Directoire, pourtant favorables aux émigrés que, devant le succès complet du parti des « Honnêtes Gens », il ne trouve d'autres solution pour empêcher un conflit avec les Chambres et un possible rétablissement de la Monarchie que dans l'annulation des élections dans 47 départements, dont celui des Côtes-du-Nord. Ce fut ce qui s'appelle le « Coup d'Etat du 18 fructidor<sup>33</sup>. »

Jean Bescoq dès qu'il l'apprit, dut reprendre espoir, mais il n'osa pas tout de suite se plaindre publiquement de l'avanie que lui avait fait subir le maître du Botcol. En application d'une loi proclamée dès le lendemain du 18 fructidor pour mieux réussir ses élections favorables aux républicains, tous les émigrés devaient reprendre le chemin de l'exil.

Quinze jours seulement après la publication de cette loi, le 2 vendémiaire de l'an VI<sup>34</sup>, second jour de l'année révolutionnaire, Toussaint Joseph du Rochcaizre comparait devant la municipalité de Bothoa pour solliciter et obtenir un passeport pour se rendre en pays étranger, mais il n'en a pas pour autant quitter le Botcol. A noter qu'il signa alors *Durochcaizre* en un mot, par précaution. L'administration municipale présidée par Le Huérou, ferme les yeux.

---

<sup>32</sup> J. Le Bouché, *A travers l'histoire des Côtes-du-Nord*, 1962. D'après un tableau établi par les administrateurs des Côtes-du-Nord en l'an V.

<sup>33</sup> 4 septembre 1797.

<sup>34</sup> 23 septembre 1797.

Ce n'est que six mois plus tard, le 1<sup>er</sup> ventôse de l'an VI<sup>35</sup>, après le renouvellement de la municipalité, que le fermier de Kerimarch croit pouvoir sans danger faire part de ses griefs et déposer une plainte contre du Botcol.

### **Bescoq demande réparation.**

Le style de cette plainte laisse supposer qu'elle fut rédigée par l'un des nombreux hommes de loi, avocats de campagne de l'époque. Mais la signature déliée, fine, rapide, de Bescoq semble dénoter un homme instruit fort capable de l'écrire lui même.

Après l'exposé précis des circonstances de la vente de mars 1794 et de la restitution forcée en avril 1796 des objets dont nous avons donné la liste, voici comment il conclut :

*« La terreur qu'inspiraient les malveillances et les ennemis de la République et le peu de justice que les administrateurs infidèles rendaient aux pauvres patriotes persécutés m'ont empêché jusqu'à présent de me plaindre et des torts et des vexations que Rochcaizre m'a fait essuyer. »*

*« Mais aujourd'hui que la journée du 18 fructidor dernier a écarté des fonctions publiques tous les conspirateurs pour y placer les vrais amis de la Constitution et du bon ordre, je requiers qu'il vous plaise, citoyens, d'ordonner que les objets ci-devant mentionnés me soient incessamment remis par Jeanne Louise Adélaïde, fille du dit Rochcaizre, depositaire de ces effets, avec la somme de deux cents francs pour les frais de transport et me faire justice. »*

### **La séance cantonale extraordinaire du 3 ventôse**

Cette fois les choses ne traînent pas. Le 2 ventôse, le lendemain du dépôt de la plainte du citoyen Bescoq, sans doute prévenu, *Rochcaizre* sollicite des autorités communales un laissez-passer. Il lui est accordé par les édiles de Bothoa : François Bernard, président ; Etienne Fraval, agent,

---

<sup>35</sup> 19 février 1798.

et son adjoint, Pierre Correc, pour se rendre librement « *dans la décade*<sup>36</sup> *par Corlay et Carestemble*<sup>37</sup>, puis la grande route près du département qui lui tracera une route pour ce ré-émigrer soit en Espagne, soit ailleurs. »

Il a tort de ne pas en profiter immédiatement car l'administration cantonale est saisie de l'affaire et va agir avec énergie.

Le 3 ventôse, en séance extraordinaire, elle réunit outre Bernard Fraval et Correc de Bothoa, l'agent<sup>38</sup> de Sainte-Tréphine, Jean Devalland, celui de Canihuel, Morvan et Ruban l'adjoint de Plounévez-Quintin, pour entendre le rapport du commissaire du Directoire Exécutif, Jean Marie Gilbert.

Tous les griefs et les renseignements sur le ci-devant Rochcazre sont exposés. On lui reproche en plus de son activité rebelle et de ses agissements contre Bescoq de n'avoir pas déposé, à la suite de la pacification des chouans obtenue par Hoche, entre les mains de l'ex-général Valleteaux<sup>39</sup> qu'un mauvais fusil de munitions alors qu'on le soupçonne de posséder d'autres armes en particulier celles récupérées sur les patriotes de Lanrivain.

Allant jusqu'à considérer que la commune de Lyon est en état de rébellion et qu'il convient de ne pas accroître le nombre des malveillants, qu'il faut assurer la tranquillité publique nécessaire aux prochaines élections, ils arrêtent :

- 1° Le séquestre des biens de Toussaint Joseph du Rochcazre ;
- 2° Une perquisition à son domicile du Botcol en vue d'y découvrir les armes blanches ou à feu qu'on doit y cacher ;
- 3° Son arrestation immédiate et son transfert sous escorte à Port-Briec.

### **Perquisition au Botcol.**

Le 4 ventôse dans l'après-midi, Etienne Fraval, Pierre Correc et Jean Louis Gilbert « *ayant avec eux pour écrire P. Donniou,* » et sous la protection d'un détachement de dix hommes en armes commandés par le citoyen Bologne, sous-lieutenant, prennent la direction du Botcol.

La perquisition, « *faite en costume et en présence des habitants conformément à la loi* » ne donne, de l'aveu du procès-verbal rédigé par Donniou, que de piètres résultats : un sac de plomb en « *dragées* » pour la chasse, de quoi tirer quatre ou cinq coups de fusil, et une « *ceinture de peau repassée à poil* » contenant de quoi tirer deux fois !

Nulle trace des quatre fusils de chasse et des deux pistolets que l'on croyait trouver. Donniou doit se contenter d'enregistrer, soupçonneux, les « *allégations* », justifiées par des certificats, suivant lesquelles il avait été déposé entre les mains du citoyen Vurgt, commandant la 8<sup>ème</sup> compagnie du 2<sup>ème</sup> Bataillon du 6<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie cantonné à Corlay, 3 fusils de chasse le 12 thermidor de l'an IV et un vieux fusil de chasse et 3 vieux pistolets le 4 fructidor suivant.

Le soir même, Toussaint Joseph n'en prend pas moins la direction de Port-Briec, sous escorte.

Jean Bescoq peut donc tranquillement se dépêcher d'aller reprendre ce qu'il juge lui appartenir. *Durochcazre* même s'il fut conduit à la frontière d'Espagne comme le demandait avec déférence son fils César, âgé de 13 ans, aux administrateurs du district, allait sans tarder voir les événements tourner une fois encore en sa faveur.

### **Les saisies révolutionnaires, Kerhello en Lanrivain.**

Jeanne Pétronille de Kerautem doit aussi faire face aux tracasseries administratives des révolutionnaires. Parmi les mesures prises contre les nobles émigrés après la fuite du Roi, l'une des premières, le 31 octobre 1791, décrète la

<sup>36</sup> Semaine révolutionnaire composée de 10 jours.

<sup>37</sup> Quintin.

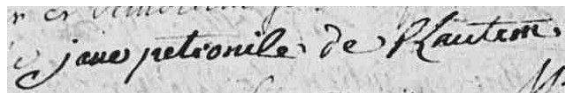
<sup>38</sup> Le maire.

<sup>39</sup> Général considéré comme trop républicain pour le Directoire.

confiscation de leurs biens et leur vente au profit de la Nation.

La métairie de Kerhello dans la commune de Lanrivain est estimée et mise en adjudication comme provenant de l'émigré *Joseph Rochcazre*.

A noter pour l'anecdote, que les citoyens administrateurs de Guingamp avaient omis son premier prénom dans le document précédent, le terme Saint étant banni du vocabulaire révolutionnaire.



Jeanne Pétronille de Kerautem qui n'avait pas accompagné son mari en émigration doit justifier qu'il s'agit d'un bien lui appartenant en propre.

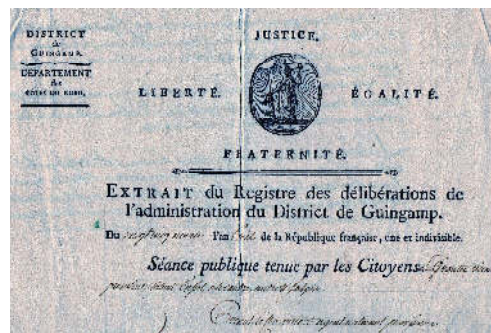
Elle fournit à l'administration du district de Guingamp les pièces relatives à ce bien

-1- un extrait mortuaire de Jean Claude de Rochcazre Loqueltas en date du 20 juin 1787. Sa fille Jeanne Yvonne a épousé en 1783 Florentin Claude de Kerautem, frère de Jeanne Pétronille.

-2- deux actes datés du 30 décembre 1780 relatifs à la succession de Claude François de Kerautem et de Pétronille Le Gardien sa femme, soit le procès-verbal de prisage, estimation et partage des biens des défunts contrôlé à Corlay le 18 janvier 1781, ainsi que le procès-verbal de vérification d'écriture et signature et la subdivision de partage passée entre Florentin Claude de Kerautem, lui aussi émigré, et Pétronille, sa sœur, qui lui a cédé tous ses droits moyennant une somme de 8.000 livres avec stipulation de remplacement d'assiette.

-3- l'acte sous seing privé du 29 mai 1784, par lequel Jean Claude du Rochcazre se met au lieu et place de Kerautem son gendre, et fait exécuter l'assiette qu'il avait promise à Pétronille en 1780. L'identité de sa signature est prouvée par le procès-verbal des experts des 2 et 5 brumaire an III.

L'agent national chargé d'étudier le dossier rend un avis favorable à la requête de Jeanne Pétronille de Kerautem, considérant que la métairie de Kerhello est son bien propre ; sa mise en vente est suspendue par un arrêt du 14 octobre 1794, puis définitivement abandonnée le 25 nivôse de l'an III<sup>40</sup> de la République française, une et indivisible, lors d'une séance publique tenue par les citoyens Le Grontec, Labat, Tassel, Alexandre, André, Falpin et Vistorte.



### Le Botcol en Bothoa.

Vers le mois d'octobre 1794, Jeanne Pétronille de Kerautem affronte à nouveau l'administration, cette fois-ci il s'agit de sauver le Botcol de la vente forcée. Pour prouver une fois de plus qu'elle est propriétaire d'une partie de ce bien, elle s'adresse « *aux citoyens administrateurs du district de Rostrenen* ».

*Elle croit devoir mettre sous leurs yeux les titres et moyens avant de les présenter au département.*

*1°. Pour sa part de la communauté elle se bornera provisoirement à la jouissance de son logement et des meubles & effets mobiliers à son usage suivant l'art. 17 de la loi du 8 avril mais comme la convention se propose de régler cet objet définitivement elle réservera ses droits.*

*2°. Pour fixer la portion héréditaire de ses enfants sur les biens de leur père conformément à l'art. 18 de la loi déjà citée, il faut en connaître la valeur ; Et comme ils sont jouis par mains &*

<sup>40</sup> 14 janvier 1795.

*affermés à moitié on ne pourrait qu'en donner l'évaluation non soutenue de pièces probantes ; il faut donc attendre que la ferme qu'on se propose de faire et les attouchements en aient indiqué le produit sous la réserve de tous droits. »*

Après avoir réservé ses droits et confirmé son intention de demeurer provisoirement dans les lieux, Jeanne Pétronille fait valoir ceux de ses enfants sur les biens de leur père et la difficulté de les faire estimer rapidement.

*« 3°. Pour sa propriété personnelle Elle va la démontrer par deux actes non suspects puisque portant les signatures de personnes mortes depuis longtemps. Le premier est le partage des puinés du Botcol au nombre de trois. Par ce partage du 28 8<sup>bre</sup> 1773 on voit que la Dame Galais et la D<sup>lle</sup> Durochcazre avaient des portions dans le Botcol & les autres biens désignés aux cadets à vis de Toussaint Joseph mari de la contractante ; Ces deux puinés étant mortes sans hoirs, Jan Claude aîné héritier d'une portion de ces successions ; Et c'est ce qui donna lieu à l'acte du 29 may 1784. »*

Les décès successifs sans héritiers directes d'Olive Yvonne en 1781 et de sa sœur Marie Jeanne du Rochcazre, épouse de François Alexis Gallays du Tertre en 1784, obligent les deux frères à se partager leurs biens. Jean Claude comme aîné se voyant attribuer une part plus importante, se retrouve copropriétaire du Botcol avec son frère Toussaint Joseph.

*« Ce second acte est l'échange de la portion héréditaire de la remontrante contre la portion échue au dit Jan Claude du Rochcazre dans la succession de ses puinés.*

*En effet par cet acte on voit que Florentin Claude<sup>41</sup> Kerautem frère aîné de la remontrante par traité du 27 X<sup>bre</sup> 1780 avait fait sur ses biens une désignation à sa cadette pour lui tenir lieu de partage...*

*on voit également que Jan Claude Rochcazre aîné, ayant marié sa fille à Florentin Claude Kerautem frère de la remontrante, pour faciliter l'échange en question & éviter le morcellement des biens du Botcol & ceux de Florentin Claude Kerautem, donna sa part dans la succession de ses puinés en avancement de droits successifs\*\*<sup>42</sup> (à sa fille mariée à Florentin Claude Kerautem) & les évalua 8 500 # pour fixer les droits de la dette et de suite il les échangea contre la portion héréditaire de sa belle sœur. Les termes de licitation et le prix de 8 500 # ne font rien à la chose. La vérité est que cet arrangement se fit sans bourse délier et suivant la clause du dit traité pour que son gendre fût quitte déchargé de la désignation faite à sa sœur par le traité de 1784. C'est donc un échange qui conserve la même nature que la chose échangée. Si on aime mieux considérer cet arrangement aliénation du bien à la remontrante, elle a le même droit de demander le remplacement de la somme de 8 500 # en fonds. Et de toutes manières il lui est dû. »*

Jean Claude du Rochcazre donne à sa fille Jeanne Yvonne la part de ses biens concernant le Botcol. Il favorise ainsi la possibilité d'un échange futur entre les différents acteurs afin d'éviter les morcellements réciproques de leurs propriétés.

Jeanne Pétronille démontre enfin que par suite de cet échange en 1780 entre sa part de la succession de ses parents et la part de la nièce de Toussaint Joseph, épouse de son frère Florentin Claude, elle est elle-même propriétaire partielle pour une valeur définie d'une partie du domaine du Botcol.

*« Il ne peut donc rester de doute sur la propriété de la remontrante dont elle est fondée à demander prélèvement à son profit jusqu'à la concurrence de 8 500 #*

*4°. Par l'état cy joint des domestiques avec leur âge le prix de leurs gages & l'époque depuis laquelle le prix leur est*

<sup>41</sup> Désigné par « n » dans le texte original.

<sup>42</sup> Mention marginale, marquée d'un astérisque.

du, on voit que la communauté est chargée de cette dette sauf à en faire affirmer par chacun la sincérité.

5°. Enfin par l'état des sommes que la remontrante a emprunté elle fait voir que les effets fournis et les sommes payées jusqu'à ce jour n'ont point été prises sur la communauté absolument dépouillée d'argent par son mari administrateur de la communauté.

La remontrante a lieu d'espérer d'après les preuves authentiques que le District et le département lui accorderont des demandes aussi légitimes. »

Essayant de réduire la part de la Nation dans la succession obligée de son mari toujours vivant, elle argumente sur le fait qu'elle subvient seule au frais de la communauté et demande la déduction des gages des domestiques.

« Elle conclut à ce qu'il vous plaise citoyens,

1°. Lui décerner acte de la réservation expresse de ses droits dans la communauté, conservant provisoirement son logement et la jouissance de ses meubles & effets mobiliers au terme de la loi du 8 avril 1792.

2°. Lui décerner pareil acte de la réclamation de la portion héréditaire de ses trois enfants laquelle sera réglée d'après la ferme à faire du Botcol et les atouchements du produit des fermes à moitié le tout après le prélèvement de la propriété.

3°. Egard aux pièces produites ordonner que la portion héréditaire de la remontrante sera prélevée au moins jusqu'à la concurrence de 8 500 # sur le Botcol & autres biens représentant son patrimoine.

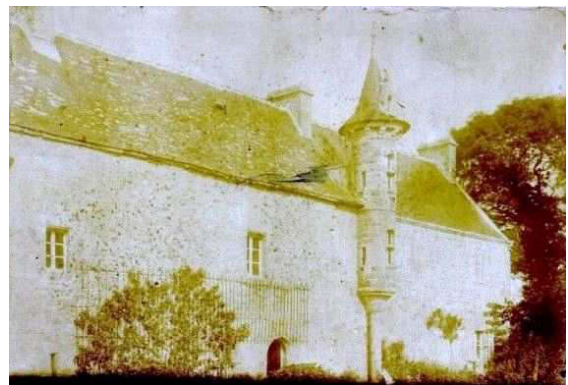
4°. Egard à l'état des dus aux domestiques ordonner qu'ils seront payés par préférence sur le produit de la vente passé de leur serment sur la légitimité de leurs dus.

5°. Ordonner pareillement que les créanciers des sommes empruntées pour l'entretien de la communauté du dit Rochcazre seront payés d'après

*l'affirmation de la sincérité de leurs dus & ferez justice. »*

Ce document sans date, est probablement rédigé vers brumaire de l'an III. Le certificat<sup>43</sup> de reconnaissance de l'authenticité des signatures des actes de 1773 et 1784 exécuté à la demande<sup>44</sup> de l'administration du district de Guingamp est daté du 2 brumaire de l'an III.

Grace à la combativité de Jeanne Pétronille de Kerautem, le Botcol sera conservé par les Rochcazre. Six générations après elle, il appartient toujours à ses descendants.



Photographie de la façade sud de Botcol vers 1875, montrant la partie située à gauche de la poivrière avant sa transformation.

### Jean Conan.



Un bandit révolutionnaire

Jean Conan naît paroisse Sainte-Croix à Guingamp le 3 septembre 1765. D'abord domestique à l'abbaye de Beauport à Kéridy-Paimpol, il apprend à lire et passe des heures dans la bibliothèque, puis il

<sup>43</sup> 23 octobre 1794.

<sup>44</sup> Demande du 23 vendémiaire de l'an III, soit le 14 octobre 1794.

devient tisserand à Guingamp. Le 24 février 1792, il est enrôlé dans l'armée, le 10 août de la même année, il participe à la prise des Tuileries à Paris, blessé d'une balle en 1793, il est réformé en 1794. Vétéran des guerres républicaines d'Allemagne et de Flandres, il est revenu au pays incorporé dans les Colonnes infernales pour lutter contre les chouans. L'affaire du Botcol s'est passée quelques semaines ou quelques mois avant avril 1796.

Toussaint Joseph du Roc'hcazre à beaucoup de chance, quand une colonne mobile républicaine se présente au manoir du Botcol.

*« Un nozvez kair a hlaf a moand vid comans on sro  
Ma harifgomb a greiz an noz en Sangily pligo.  
A hane ehégomb da Logotas da glask an otro Botcol  
A gomande ar Chouanted dre ar vrose ol  
arivoud a regomb en logotas da boend en de  
mes an notre a voa partied voar bars neuse  
esad a gefcomb hac ebistoliener ous bord evoele  
mes an notre a voa ed a hane  
gand edif dimezel evoamd peded da digunin  
a roed a voa dimb da efan a da dibin  
a goude emoamb joa tout na moamb qued caed an notre  
rac on dever on forche den laquad dar maro  
lared a regomb se de dimeseled  
evoamb ol contand dre na moampan qued caed  
dre an numilite o defoa bed don stretin  
gand quemend a brudans vel a ragend do brasan amy »*

*Transcription de Ronan Le Louarn, lettre sans date, 1990.*

*Ce qui donne en breton moderne et unifié :*

*« Un nozvez leun a c'hlav or-boa evid komans on tro  
Ma errujomp a greiz an noz e Sant-Jili-Plijo.  
Alehont loc'hjomp da Logotaz da glask an aotrou Bodkol,  
A gomande ar Chouanted dre ar vro-se holl ;  
Arivoud a rejomp e logotaz da boend an deiz,  
Med an aotrou a oa partied (war-barz ?) neuze.  
E sabr a gavjomp hag e bistolenier ouz bord e wele,  
Med an aotrou o oa aed alehont.  
Gand e ziv dimezell e oem peded da zijunin,  
Ha roed a oa dimp da evan ha da zebrin.  
Ha goude or-boa joa tre n'or-boa ked kaved an aotrou,  
Rag hon dever hor torrfe dezan lakaad d'ar marv ;  
Lared a rejomb se d'e zimezelled  
Or-boa holl contand dre n'or-boa ked kaved.  
Dre an umilite o devoa bed deom dizkouezed  
Gand kemend a brudans 'vel a rajent d'o brazan mignoned . »*



Et en Français :

*« Nous avons, cette nuit là, une de ces pluies pour commencer notre circuit, qui se termina par notre arrivée en pleine nuit à Saint-Gilles-Pligeaux. De là nous partîmes vers Loqueltas à la recherche du Sieur du Botcol, qui était le commandant Chouans de toute cette région ; nous atteignîmes Loqueltas au point du jour, mais le sieur était parti sur ces entrefaites. Nous découvrîmes son sabre, ainsi que ses pistolets au bord du lit, mais le propriétaire des lieux avait quitté la place. Ses deux demoiselles nous invitèrent à déjeuner, et l'on nous donna à manger et à boire. Ensuite nous fûmes tous très heureux de ne pas avoir trouvé le maître des lieux car notre devoir nous aurait obligé à le mettre à mort. C'est ce que nous déclarâmes à ses deux demoiselles : nous étions tous satisfaits de ne pas l'avoir découvert, vu l'hospitalité et l'humilité qu'elles nous avaient montrées en nous traitant avec égards comme leurs meilleurs amis. »*

*Traduction de Yann-Ber Piriou, Avanturio ar citaien Jean Conan a Voengamp, Skol Vreiz, 1990*



Parmi les traces apparentes des saccages révolutionnaires, la cheminée du grand salon du Botcol, témoigne du bûchage total de ses armoiries. Dans la même période lors d'un hiver particulièrement rigoureux, une destruction partielle de la colonne droite de la même cheminée est effectuée afin de placer un lit clos au plus près du foyer.

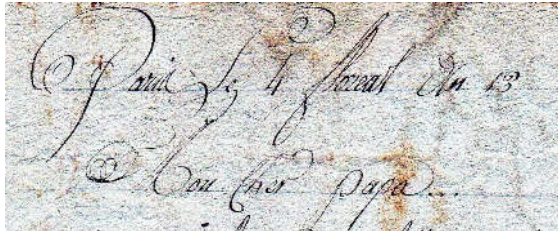
#### **Lettre de César à son père. Paris le 4 floréal an 13.**

Reçue à Quintin le 6 floréal, cette lettre porte la suscription « *A Monsieur Kergarf<sup>45</sup> - A Quintin pour remettre à Monsieur du Botcol poste restante - A St Brieuc département des Cottes du Nord et S<sup>t</sup> Brieuc à Quintin - pressée* »



<sup>45</sup> Il s'agit de son cousin issu de germain, Paul-Thérèse Hamon de Kergarf, futur beau-frère de César.

L'acheminement du courrier entre la capitale et les Côtes-du-Nord, selon l'ancienne dénomination, très rapide en ce cas manque de régularité. César-Auguste répond à une lettre de son père qu'il vient de recevoir « à l'instant » ; il s'étonne qu'il n'ait pas reçu son dernier courrier, car il lui écrit tous les 15 jours.



« Paris, le 4 floréal an 13

Mon Cher Papa...

*Je viens de recevoir votre lettre dans l'instant qui ma fait bien plaisir en apprenant que vous jouissez d'une bonne santé ainsi que mes sœurs. Je m'étonne que vous n'avez point reçue de lettre de moy. Je vous ay toujours écrit de 15 jours en 15 jours, »*

Né le 7 février 1785 au Botcol, prénommé César Auguste, il est le dernier fils de Toussaint Joseph du Roc'hcazre, Monsieur du Botcol. Agé de 20 ans en 1805, il est engagé dans la Garde Impériale. Il raconte à son père, dans cette lettre, comment se déroulent les journées, lui donne des détails sur la rigueur de la discipline, les tenues militaires, autant de précisions qui ont valeur de document pour la vie quotidienne de ces jeunes officiers.

*« vous me mandé le détaille de mes exercices. Je vais vous le dire à 4 heurs et demie du matin on fait le roulemant à 5 heurs on rapelle, nous allons manœuvré au Champ de Mars jusqu'à neuf alors nous entrons au quartier nous mangons la soupe, on se fait paignée, et on sabille pour l'apelle de midy les malle adroit et ceux qui parle dans les rangs ou qui bouge font deux fois et ancorre sur de trouver un logemant an antran. Je n'ay point reçue la moindre punission depuis que je suis ici je*

*desirrai bien rester dans cette compagnie ici parce que je peut me flatté d'aitre aimé tant de mes chefs que de mes camarades. »*

*« Je travaille chez le fourier quand il a besoin de moy il vient me chercher dans la chambre et il my trouve toujours car je ne sors presque jamais moy qui aimai tant à courir à la chasse à présent ces bien le contraire les plus heureux moment que je passe ces quand je suis seul à la chambre. Je m'amuse a lir ma théory ou à rapropriée mes effets. Je vous assure bien que j'ai déjà bien mie de l'au dans mon vingt. »*



Chasseur à pieds

Puis il aborde la question financière et on comprend pourquoi il adresse à son père une missive " pressée. "

*« Je sais mon cher papa combien vous avez de dépance à ferre stannée Et moi qui ma fallu asthée baucous deffets an antran dans le corps mais désormay je crois pouvoir toucher du pray ayant ma masse presque complete qui est de 36 francs. Nous toucheront tous les trois mois 18 francs si on ne prend point d'effets à compté deçue et le prai franc. Désormay mon cher papa je tacherer de maranger de manierà mantretenir avec ma solde quoique nous avons un rechange et cotonnade quond vien de nous donnée pour les grandes parades vestes gettre et culotte et qui nous faudra pay sur le décompte prochin. Au général tous ses*

*effets qu'on nous donne il faut les payer mais une fois qu'on a monté en effets on a pour longtemps. On nous a lu un ordre l'autre jour à l'appelle venant du ministre de la guerre concernant les vélites qui aurai-ent été en retard pour leurs trimestres au 15 de se moi-ici aurai-été renvoyée dans la troupe de ligne comme simple chasseur ; Désormais quand vous serez payée des trimestres pour moi il faut payer à monsieur du Clesieux à St Briec parce vous serez exant de payer le port de l'argent vous pouvez le faire parce le quartier maître me l'a dit. Et vous serez plus à proximité et sur que de l'argent au retour des vélites qui sont parti pour Milan on dit que nous formeront ... garde française on dit tant de choses qu'on ne sait que croire mais je crois pourtant bien que leur retour nous aurons quelque changement mon adresse est toujours la même dans la compagnie 9.ème bataillon des chasseurs à pied de la garde impériale à l'Ecole militaire à Paris. Quand vous me lirez je vous prie de me marquer si il y a espoir d'une bonne récolte stannée notre colonel nous à mener hier à la promenade militaire le sac sur le dos bonnet à poil<sup>46</sup> nous avons parti à 5 heures du matin jusqu'à midi sans faire halte »*

<sup>46</sup> Le grand uniforme de chasseur à pied de la Garde Impériale que porte César est composé d'un habit bleu de roi, collet bleu fermé sans liseré, les revers et les parements taillés en pointe, les parements écarlates sont liserés de blanc, doublure et retroussis écarlates garnis d'une grenade et d'un cor-de-chasse en laine jaune brodé, tour de poches en long, figuré par un passepoil écarlate, boutons jaunes empreints d'une aigle couronnée avec la légende garde impériale, veste et culotte blanches, guêtres noires ou blanches montant au dessus du genou, boutons jaunes, les épaulettes à franges rouges et corps vert. Le bonnet d'oursin sans plaque ni sommet est orné d'un cordon blanc à deux glands et d'un plumet à sommet rouge et vert par le bas. Une aigle couronnée orne la giberne. La dragonne est accompagnée d'un gland rouge et vert. En petite tenue les chasseurs portent un chapeau à trois cornes avec pompon et macarons rouges garnis de doubles cordonnets oranges. Les chefs de corps ajoutèrent, aux frais des chasseurs, divers objets de petite tenue, tels que pantalon collant en drap bleu, bottes à la Suwarow pour l'hiver, culotte de Nankin, bas de coton et souliers à boucles d'argent

Dans cette lettre datée du 24 avril 1805, César du Rochcazre signale le départ du corps de chasseurs à pied des vélites pour Milan ; C'est dans cette ville qu'eut lieu le 26 mai le couronnement de Napoléon comme roi d'Italie.

Il conclut : « *Mon cherre papa. Je finis an vous ambrassan du meilleur de mon coeur Et je suis pour la vie votre soumie et très cher fils.*

*César du Rochcaizre du Botcol*

*Je vous prie d'avoir la bonté d'ambrasser mes sœurs pour moi bien des choses à tout ceux de la maison et mes assurances de respect à mes parans et amis. »*



*Signature de César du Rochcaizre du Botcol*

C'est par un décret Impérial du 29 Juillet 1804 que la garde impériale est constituée. Sa mission principale est la protection de l'Empereur, mais rapidement la Garde est devenue une unité combattante.

La Garde comprendra deux régiments, un de grenadiers et un de chasseurs. Chacun de ses régiments était composé de trois bataillons; deux bataillons de Garde et un bataillon de vélites.

Le corps le plus célèbre est le régiment des grenadiers à pied de la vieille garde, porteurs du fameux bonnet à poils, César en fait parti, il mesure donc 1.83 m. au minimum !

pour l'été. La capote est en drap bleu à deux rangs de boutons, collet droit et agrafé. D'après *Collection des uniformes des armées françaises de 1791 à 1814*, publié en 1822.

César disparaît sans doute lors d'une des premières batailles de l'Empire : Ulm, Austerlitz... fort probablement peu après cette lettre qui est le dernier document attestant qu'il soit vivant.

La fille aînée, Jeanne-Louise-Adélaïde a quitté le manoir la même année, s'étant mariée avec Jean-Marie Le Guen de Saint-Carreuc. Quant à Félicité-Sainte, c'est seulement en 1812 qu'elle épousera Paul Thérèse Hamon de Kergarf, celui la même à qui c'était adressé César pour faire parvenir à son père sa lettre en 1805.

### **Les mariages des demoiselles du Botcol.**

Le 12 juin 1806<sup>47</sup> à la mairie de Bothoa, Jeanne Louise Adélaïde du Rochcazre, née le 15 janvier 1778 au manoir du Botcol, âgée de 28 ans, cultivatrice, épouse Auguste Jean Marie Le Guen (de Saint-Carreuc), âgé de 30 ans, il est né le 2 avril 1776 au Plessis-Le-Lay à Saint-Carreuc, percepteur à vie<sup>48</sup>, fils de feu Yves Le Guen et de Marie Thérèse Le Jehan. Les quatre témoins de rigueur sont tous des relations de la famille de la mariée. Il y a son père, Toussaint Joseph, arpenteur et agriculteur, Paul Hamon (de Kergarf) âgé de 22 ans, marchand en la ville de Quintin, son cousin et futur beau-frère, Jérôme Le Huérou, âgé de 50 ans, agriculteur à Bothoa, voisin et ami de la nouvelle mariée et Eloy Sannié, 40 ans, lui aussi cultivateur à Bothoa, voisin de la mariée. Outre les témoins, l'acte de mariage est signé par l'assistance composée de Madame Le Guen, née Jehan, de Françoise Elisabeth de Kerautem, dame Jean Jacques Poirrier de Noisseville, tante maternelle de la mariée, de Félicité Sainte du Rochcazre sa sœur, de Frédéric de Kerautem, de M. J. Le Guen, de René Poirrier de Noisseville, Jean Marie Le Huérou étant maire.

<sup>47</sup> AD-22 en ligne, Bothoa, mariage, 1806, Registre d'état civil de la mairie de Bothoa, 1806, acte de mariage N° 15.

<sup>48</sup> Il sera receveur des contributions directes puis greffier de justice de Paris à Saint-Brieuc.

Deux filles naîtront de cette union, Adélaïde Sainte Marie et Eugénie Augustine Marie Le Guen.

Six ans plus tard, le 23 juillet 1812<sup>49</sup> en la mairie de Bothoa et le 29 juillet<sup>50</sup> en l'église Saint-Pierre, c'est la cadette, Félicité Sainte du Rochcazre du Botcol<sup>51</sup>, née le 1<sup>er</sup> avril 1779 au Botcol, âgée de 33 ans, rentière, qui épouse son cousin issu de germain, Paul Thérèse Hamon de Kergarf, rentier, âgé de 31 ans, domicilié à Quintin, né le 2 février 1782 à Saint-Donan, Saint-Donan, fils de feu Pierre François Hamon de Kergarf et de Julienne Olive Rouxel (de La Villehéliou). Les quatre témoins du mariage civil sont le père de la mariée, rentier, Guillaume Beubry, âgé de 57 ans, Jean François Bahezre, âgé de 52 ans, tous deux notaires à Saint-Nicolas et Joseph Marie Mathurin Delasalle, âgé de 23 ans, receveur des domaines à Saint-Nicolas, « ami », Hubert Thierry étant maire. L'acte du mariage religieux stipule que les mariés ont reçu une dispense d'empêchement de consanguinité qui se trouve être du trois au trois<sup>52</sup> par acte du 28 juillet, signé par le vicaire général Ollivier. Le consentement des époux est reçu par l'abbé Mathurin Alano, curé de Bothoa, devant Louis Derien, Alain Raoult et François Le Gendre qui déclarent ne pas savoir signer.

### *H Desjars de Keranroue*

<sup>49</sup> AD-22 en ligne, Bothoa, mariage, 1812. Registre d'état civil de la mairie de Bothoa, 1812, acte de mariage N° 4.

<sup>50</sup> Archives diocésaines, Saint-Brieuc, registre paroissial de Bothoa, 1812, acte de mariage N°4.

<sup>51</sup> L'abbé Audo, dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* de 1877, page 21, paragraphe sur Le Botcol.

<sup>52</sup> En partant de la mariée : Félicité-Sainte du Rochcazre, fille de Toussaint-Joseph du Rochcazre, lui-même fils de Marguerite Hamon, elle-même fille de Paul Hamon de La Longrais et de Catherine Blohio du Bosijoly, parents de Joseph Hamon de Kergarf, époux de Françoise-Charlotte Le Prestre, parents de François Hamon de Kergarf, lui-même père du marié : Paul-Thérèse Hamon de Kergarf.

# Inventaire du manoir du Cludon en Plougonver en 1694



Dessin du vicomte Frotier de la Messelière (AD 22)

Le 1er juillet et conclut le 12 août 1694.

Inventaire fait d'autorité de la cour ducale de Guingamp, des biens meubles actes, titres et enseignements trouvés après le décès de haut et puissant Messire Jacques Claude de Guergorlay, chevalier, seigneur marquis du Cludon auquel a été vaqué par le souscrit commis à l'exercice des greffes dudit Guingamp le requérant Dame Janne Pélagie Despinay veuve dudit feu Seigneur marquis du Cludon, renonçant aux biens de leur communauté et curatrice des enfants de leur mariage, ayant pris pour estimateurs et pour donner prix aux dits meubles, Maître Guillaume Kermen sieur dudit lieu, et Yves Pastol sieur de La Villeneuve. Il a été procédé comme ensuit, après avoir au préalable visité les scellés que j'avais ci-devant apposés au dit château du Cludon, que j'ai trouvé en essence et non viciés, et ai réservé de faire la levée des dits scellés passé d'avoir inventoriés les dits meubles au dit château du Cludon, le premier jour de juillet, mil six cent quatre vingt quatorze.

En premier

## Dans la cuisine au bas de la dite maison du Cludon :

-Deux grandes marmites, l'une de fer et l'autre de fontes estimées à En marge : cette marmite de fonte ne c'est point trouvée.	12 livres.	
-deux petites marmites de cuivre	3 livres.	
-Une cramaillière de fer	6 livres.	
-Deux autres petites marmites avec leurs couvertures	4 livres	10 s
-sept casseroles de cuivre à savoir 3 rondes et quatre à queue	15 livres.	
-trois tourtières avec leur couverture de cuivre	4 livres.	
-Un grand chaudron d'airain et un autre plus petit	7 livres	10 s
-trois cuillères de pot d'airain et de cuivre		30 s.
-trois écumoirs d'airain		20 s.
-Un grand poêlon et un petit		30 s.
-Une grande poissonnière avec les couvertures de cuivre	6 livres.	

-Une poêle à frire		30 s.
-Deux liches <sup>53</sup> frites	4 livres	10 s.
-Trois couteaux de cuisine		45 s.
-Une grande casserole avec son couvert	6 livres.	
-Une paille à feu		15 s.
-Deux broches et deux grands landiers <sup>54</sup> de fer	10 livres.	
-Un garde de liche frite à mettre devant le feu de fer	1 livre	30 s.
-Un fond rond avec son couvert de cuivre	10 livres.	
-Un grand trépied et un gril le tout de fer	4 livres.	
-Six petits moles ovales et six ronds à faire des petits pâtés		20 s.
-Huit plats d'étain, une grande assiette Mazarinne, deux petits plats, une douzaine et neuf assiettes, une écuelle, une pinte pesant trente livres	15 livres.	
-Une équerre de lit de chêne	4 livres	10 s.
-Trois vieux bassins d'airain	12 livres.	
-Deux vieilles tables de cuisine		20 s.

### **Dans l'arrière cuisine**

-Une vieille maie à mettre de la volaille		20 s.
-Un vieux coffre sans couverture		20 s.
-Une maie à pâte		20 s.
-Deux écuiviers		20 s.

### **Dans la chambre derrière la vieille cuisine**

-Une vieille table pliante		10 s.
-Un vieux garde manger		10 s.
-Une table à buffet		30 s.

### **L'office**

-Une grande marmite de cuivre ferrée	12 livres.	
-Autre pour faire des petits pâtés	6 livres.	
-Quatre poêles rondes ferrées pour l'office	30 livres.	
-Un petit bassin d'airain		30 s.
-Quatre méchants trépieds de fer		15 s.
-Une pelle à feu et une pincette		20 s.
-Un mortier de marbre avec son pilon de bois		60 s.
-Une presse de divers bois garnie de clef et clavure	6 livres.	
-Deux vieilles tables	1 livre.	
-Un petit panier d'éclisse		10 s.

### **Chambre au dessus de la cuisine**

-Une table carrée bois de fouteau <sup>55</sup>		30 s.
-Une table plus petite avec deux bancs		40 s.
-Une petite presse de divers bois	15 livres.	
-Un méchant coffre de divers bois garni de clef et clavure		30 s.
-Un lit garni de port de Paris bleu et blanc avec sa paillasse couette de plume et matelas couverture de laine blanche	50 livres.	

<sup>53</sup> Initialement, une lèche-frite est un récipient placé sous une broche, destiné à recevoir la graisse et le jus des viandes que l'on fait rôtir.

<sup>54</sup> Gros chenet de cuisine, garni de crochets pour soutenir les broches et muni d'un récipient

<sup>55</sup> hêtre

-Une équerre de lit clos garni de couette de plume, un matelas et un satin	12 livres.	
-Un vieux paravent à quatre feuilles	3 livres.	
-Une vieille armoire de fouteau garnie de clef et clavure	4 livres	10 s.
-Cinq chaises d'éclisse et un plasset	4 livres.	
-Une grande baratte		10 s.
-Un soufflet		7 s.

### **Le salon d'entrée**

-Dans le salon d'entrée au bas de la salle basse, une vieille pièce de tapisserie et deux morceaux	6 livres.	
-Une table carrée en bois de frêne		30 s.
-Autre table ovale		20 s.
-Autre plus petite		15 s.

### **Salle basse**

Dans la salle basse ou Monsieur et Madame mangent.

-Une petite table couverte de serge de Caen vert	3 livres.	
-Autre table en forme de buffet couverte d'un tapis d'ouvrage	6 livres.	
-Une petite armoire ou presse en forme de comptoir	6 livres.	
-Une douzaine de chaises garnies d'ouvrage	18 livres.	
-Une tapisserie de cuir imprimée composée de cinq pièces	100 livres.	
-Un grand tableau avec son cadre doré	120 livres.	
-Une paire de chenets		30 s.

### **Chambre au bout de la salle**

C'est la chambre joignant celle de Monsieur et Madame.

-Un bois de lit à sangle	10 livres.	
-Un petit contour garni	12 livres.	
-Une petite table garnie d'ouvrage avec deux petits guéridons	3 livres.	
-Une paire de chenets, une pelle à feu et une paire de pincettes	6 livres.	
-Un petit placet	6 livres.	

### **Chambre de Monsieur et Madame**

-Dans le cabinet à coté de la dite chambre, il y a un bois de lit garni de ses gaules de fer	20 livres.	
-Deux petits guéridons	3 livres.	
-Une paire de chenets et un soufflet	3 livres.	
-Deux paires de tablettes	3 livres.	
-Cinq vieux portraits	6 livres.	
-Quatre écrins		12 s.
-Dans la chambre des filles, il y a une petite table garnie de serge de Caen verte et deux guéridons	3 livres.	
-Un lit garni de port de Paris bleu avec un vieux matelas	15 livres.	
-Une vieille tapisserie de Bergame toute déchirée		60 s.
-Une grande presse <sup>56</sup> bois de chêne garni de clef et Clavure	24 livres.	
-Autre presse bois de chêne	18 livres.	
-Autre plus petite presse bois de chêne	15 livres.	
-Un petit coffre de cabinet		15 s.
-Un grand pliant	3 livres.	

<sup>56</sup> Armoire

-Quatre méchantes chaises	3 livres.	
-Un chauffe lit	3 livres.	
-Une pelle à feu		10 s.

La nuit survenue, je me suis retiré au bourg de Plougonver pour loger et ai remis la continuation du présent inventaire à demain huit heures du matin sous le signe de la dite Dame et des dits estimateurs et le mien. Les dits jour et an que devant ainsi signé Janne Pelagie Despinay ; G.K\men, Yves Pastol ; Claude François Manach.

Advenu le jour second de juillet 1694 a été procédé à la continuation du présent inventaire ainsi qu'il suit :

### **Dans la cave dudit château du Cludon**

-Quatre vieux charniers	8 livres.	
-Deux bouteilles de gros verre et deux verres de cristal		30 s.

### **Chambre de la nourrice**

-Un lit à pavillon de serge de Caen jaune garni d'une paillasse	3 livres.	
-Une table bois de chêne		40 s.
-Deux chaises de paille, une de bois et autre garnies		30 s.
-Un bois de lit avec une méchante garniture de port de Paris avec ses sangles	3 livres.	

### **La chambre des servantes**

Dans la chambre des servantes à coté de la précédente.

-Un lit clos de fouteau	3 livres.	
-Une presse à deux battants avec sa clef et clavure	8 livres.	
-Deux chaises et trois tabourets		15 s.
-Une grande marmite de fonte	30 livres.	
-Deux petits ?		20 s.
-Une chaise percée		30 s.

### **Linge**

Après avoir levé le scellé dessus une armoire dans la chambre des demoiselles qui est entre le lit et la porte de la boulangerie.

Nous avons trouvé les meubles ci-après :

-Seize paires de draps de lit déliés plus que mi usés à raison de 10 livres la paire fait	160 livres.	
Autre paires de draps de lit	20 livres.	
-Dix huit nappes de toile commune estimées à raison de 30 sols pièce faisant	27 livres.	
-Six nappes de toile plus que mi usées estimés 40 sols pièces faisant	12 livres.	
-Quatre douzaines de serviettes à raison de 8 livres la douzaine faisant	32 livres.	
-Douze douzaines de serviettes déliées estimées à raison de 8 livres la douzaine faisant la somme de	96 livres.	
-Trois rideaux de fenêtre l'un de crépon blanc et les deux autres de toile	10 livres.	
-Treize pièces de vieux débris de vieux linceuls		60 s.
-Douze pièces de toile neuve contenant cent huit aulnes estimés à raison de seize sols l'aulne fait en tout	26 livres et 8 s.	
-Autre grande pièce de toile neuve de commune contenant cinquante deux aulnes estimés à raison de 16 sols l'aulne faisant	41 livres et 12 sols.	



Dans une autre armoire étant dans la dite chambre à coté de la porte de la chambre dudit feu seigneur marquis du Cludon où était pareillement le scellé que j'ai trouvé en essence s'est trouvé :

-Six douzaines de serviettes plus neuves et plus déliées estimées à raison de 4 livres et 10 sols la douzaine faisant	76 livres et 10 sols.
-Quatorze nappes usées de toile commune estimées 10 sols pièce faisant	7 livres.
-Huit autres nappes un peu meilleures estimées 15 sols pièce faisant	6 livres.
-Trente six gros linceuls de toile de réparation estimés 30 sols pièce faisant	54 livres.
-Trois paires de grands draps de lit déliés estimés 6 livres la pièce faisant	18 livres.
-Trois autres paires d'autres draps de lit plus gros estimés 4 livres et 10 sols la paire faisant	13 livres et 10 sols.
-Neuf seuils d'oreillers tant grands que petits estimés	60 s.
-Sept nappes de cuisine et douze torchons	40 s.
-Neuf oreillers de plume	4 livres et 10 s.

**Dans l'autre armoire de la même chambre :**

-Une grande porcelaine avec neuf petits gobelets de porcelaine à prendre du café, un vinaigrier et une salière estimés	6 livres.
-Un petit coffre avec neuf quilles et deux boules d'argent à la filigrane	12 livres.
-Quatre aulnes et demi de grosse toile neuve	36 s.
-Un tour de lit d'ouvrage de point d'Angleterre double, d'un taffetas rayé avec une petite frange de soie	60 livres.
-Une courte pointe de toile piquée	9 livres.
-Quatre rideaux de fenêtre de serge de Caen rouge	12 livres.
-Trois autres rideaux de fenêtre de toile	8 livres.

**La grande salle haute**

-Une grande tapisserie de Flandre composée de quatre pièces à petits personnages	250 livres.
-Quatre autres pièces de tapisserie de même manière que les précédentes	300 livres.
-Deux fauteuils de satin bleu à fleur d'or et d'argent l'un bordé de noir	24 livres.
-Deux autres fauteuils de brocard cramoisis bordés de vert	18 livres.
-Autre de même étoffe bordé de noir avec un autre petit fauteuil de satin jaune rayé	18 livres.
-Un grand fauteuil d'ouvrage avec sa ferrure	24 livres.
-Deux chaises de satin de chair garnis d'une broderie de soie noire avec une autre chaise de satin à fleur d'or	18 livres.
-Autre fauteuil de port de Paris	10 livres.
-Six autres chaises de port de Paris rouge vert et blanc	24 livres.
-Neuf chaises garnis d'ouvrage	27 livres.
-Trois petits placets de même ouvrage	3 livres.
-Neuf chaises de drap rouge avec des petites franges de soie	13 livres.
-Deux petits fauteuils couvert de serge de Caen rouge	6 livres.
-Treize chaises couvertes de toile rouge et canevas	13 livres.
-Deux chaises de paille à bois tourné avec leurs petits coussins	1 livre et 10 sols.
-Une petite table couverte de damas rouge	4 livres.
-Un bureau tout complet de divers bois estimés	24 livres.
-Un lit de repos avec sa couverture d'ouvrage de point d'Angleterre	18 livres.

-Deux ? D'ouvrage estimés	4 livres et 10 sols.	
-Deux guéridons		30 s.
-Une cuvette de cuivre rouge	20 livres.	
-Une bassinoire	3 livres.	
-Une paire de presse bois de chêne à quatre battants garni de clefs et clavure	20 livres.	
-Une grande table ovale avec son pliant		100 s.
-Un grand miroir garni	18 livres.	
-Un coffre de toilette garni de cuivre doré	6 livres.	
-Une chaise commode	3 livres.	
-Une paire de chenets et deux paires de pincettes de fer	3 livres.	

### **Chambre du bout de la salle**

Dans la chambre du bout de la salle appelée la chambre du roy.

-Une table façonnée d'ivoire avec ses deux guéridons	20 livres.	
-Un damier avec son pied	8 livres.	
-Une petite table pliante	3 livres.	
-Un petit coffre en forme de malle		20 s.
-Une paire de chenets et une paire de pincettes		40 s.
-Un bois de lit de noyer tourné garni de sa ferrure	12 livres.	
-Six fauteuils couvert de serge de Caen rouge et deux autres de velours	12 livres.	
-Deux autres chaises couvertes de vieux velours rouge	3 livres.	
-Six placets garnis de moquette 30 sols pièce faisant	9 livres.	
-Huit chaises de fouteau couvertes de canevas	4 livres.	
-Quatre chaises façon de Rouan	3 livres.	
-Deux autres garnis de leurs coussins de taffetas rayé	4 livres.	
-Deux autres placets garnis de satin et de moquette		30 s.
-Une grande couette de plume neuve avec son matelas de laine avec un traversier.	40 livres	
-Autre couette avec un autre matelas de laine et un traversier de plume	36 livres.	
-Autre couette avec un matelas de laine et son traversier	30 livres.	
-Autre couette de plume plus usé avec un matelas de laine et un traversier de plume	50 livres.	
-Autre couette et traversier de plume et un matelas	20 livres.	
-Autre petite couette de plume avec son matelas	15 livres.	
-Deux autres couettes de plume	30 livres.	
-Trois petits matelas de bourre	9 livres.	
-Deux grandes paillasses de craix	20 livres.	
-Une grande table tournée couverte de point d'Angleterre	24 livres.	
-Six pièces de vieilles tapisserie de Flandres à portraits	300 livres.	
-Cinq pièces de vieilles tapisseries toutes déchirées	20 livres.	
-Un grand miroir à plaques de cuivre avec des figures argentées dans les coins	60 livres.	
-Un autre miroir garni de plusieurs autres glaces découpées	60 livres.	
-autre plus petit miroir garni de plaques de cuivre	40 livres.	
-Deux portraits garnis de leurs cadres ovales dorés	36 livres.	
-Une véronique avec son cadre doré	6 livres.	
-Un autre tableau de cuivre représentant la naissance de notre seigneur	10 livres.	
-Le portrait de la dame marquise du Cludon garni de son cadre doré	20 livres.	
-Dans une petite chambre à coté de la précédente, il y a deux lits		

de Caen (Camp)	15 livres.	
-Un tableau représentant la Madeleine avec sa carrure dorée	20 livres.	
-La garniture de deux lits de Caen (camp) à bande d'ouvrage 'étoffe double d'Indienne	100 livres.	
-Un grand saunier d'écrin	9 livres.	
-Autre plus petit	6 livres.	
-Quatre couettes de plumes et deux matelas	120 livres.	
-Un grand carreau de velours rouge garni d'un galon d'or et argent avec son ? De serge rouge	40 livres.	
-Six petits carreaux à mettre sur des chaises	6 livres.	
-Une courte pointe de toile pointe	6 livres.	
-Autre courte pointe d'Indienne	18 livres.	
-Deux rideaux de toile de coton et un d'étamine 2 écus pièce faisant	18 livres.	
-Un tour de lit de drap rouge garni de frange avec ses soubassements	60 livres.	
-Un grand tapis de table de point d'Angleterre de laine	60 livres.	
-Deux douzaines de garnitures de chaises de même ouvrage d'Angleterre à raison de 6 livres chaque garniture faisant	144 livres.	
-Autre grand tapis de table d'ouvrage d'Angleterre double de bougrain	20 livres.	
-Un tapis de moquette	6 livres.	
-Un petit tapis de table de Brocatele <sup>57</sup>	3 livres.	
-Plus autre morceau de même brocatelle bleu		50 s.
-Une garniture de port de Paris	6 livres.	
-Dix pièces de tapisserie de Verdun de Flandre à grandes bordures	900 livres.	
-Sept pièces de la tapisserie de Bergame simple	24 livres.	
-Un vieux tapis de table de Turquie	5 livres.	
-Douze chaises de fouteau garnies de canevas	6 livres.	
-Un fauteuil garni de serge de Caen rouge avec une chaise garnie de bougrain rouge	3 livres.	
-Six pièces de cuir doré	6 livres.	
-Une clochette au commun	4 livres.	
-Une petite pelle à feu avec des pincettes		20 s.

### **La chambre de dessus**

Dans la chambre au dessus de la chambre des demoiselles dite « la chambre rouge ».

-Un bois de lit garni de sa paille	4 livres.	
-Une petite paire de chenets		30 s.

### **Dans la chambre rouge au dessus de l'office**

-Il y a un lit de Damas rouge garni de couette, traversier de plume, matelas, paille Catalone de toile d'Inde et de drap rouge	100 livres.	
-Huit pièces de vieilles tapisseries à grands personnages	100 livres.	
-Une petite table carrée couverte de drap rouge	6 livres.	
-Une table de pierre verte	10 livres.	
-Trois courtes pointes piquées de toile pointe 10 livres pièce faisant	30 livres.	
-Trois autres couvertures de laine, l'une blanche et l'autre rouge et une autre jaune	15 livres.	
-Deux petits guéridons noirs		30 s.

<sup>57</sup> la brocatelle est une étoffe dont le dessin, formé par des effets de satin, se détache en relief sur un fond plat produit par une trame lancée, liée le plus souvent en sergé (armure à côtés obliques) par les fils d'une chaîne de liage.

-Six chaises et deux fauteuils garnis de Damas rouge 40 sols pièce faisant	12 livres.	
-Deux fauteuils façon de Rouën garnis de satin blanc	6 livres.	
-Un miroir d'écaille de tortue garni d'argent	9 livres.	
-Deux autres chaises façon de Rouen		30 s.
-Une paire de chenets	4 livres.	
-Autre petite table mi couverte d'un tapis vert	3 livres.	
-Un lit garni de taffetas vert, de couette et traversier de plume, deux matelas, une paille, une catalone de laine blanche avec une courte pointe de tapis double de serge de Caen jaune l'ensemble	60 livres.	
-Cinq vieilles chaises garnies d'ouvrages	5 livres.	
-Un rideau de fenêtre rouge	3 livres.	
-Une méchante tapisserie de port de Paris rouge	6 livres.	
-Six tableaux ou portraits	3 livres.	
-Deux chenets	30 sols.	
-Deux rideaux de fenêtre de toile	4 livres	10 s.

La nuit étant sur le point de survenir, je me suis retiré et remis la continuation du présent inventaire à lundi prochain après avoir donné pour appuré que les scellés que j'avais ci-devant apposés au dit château du Cludon étaient en essences et non viciés et ai mis tous les actes et titres qui étaient dans la grande salle haute, dans un petit cabinet au bas de la dite salle nommé « le cabinet aux papiers ». Sur la porte duquel cabinet j'ai apposé le scellé de cette cour comme aussi sur une presse à quatre armoires étant au bas de la dite salle ou il y a quantité d'autres actes et titres, lesquels meubles ci-dessus inventoriés. J'ai laissé aux possesseurs de la dite Dame Marquise du Cludon desquels elle s'est chargée pour en tenir compte. Sous son signe, ceux des dits sieurs estimateurs et le mien. Les dits jour et an que dessus et suis demeuré saisi de la clef du dit cabinet aux papiers, ainsi signé en la minute Janne Pelagie Despinay, G.Kmen, Yves Pastol, Claude François Manach commis à l'exercice des greffes.

Advenu le huitième juillet mil six cents quatre vingt quatorze a été le présent inventaire continué en la manière qui suit ayant pour estimateurs les dits sieurs de Kmen et Pastol.

#### **Dans la chambre du degré**

-Une vieille table de châtaignier		30 s.
-Un lit garni de drap vert brodé de soie et de laine avec sa frange verte plus que mi usé, un matelas, une couette de plume, traversier et une couverture jaune. L'ensemble	20 livres.	
-Un coffre bois de Cyprès garni de clef et clavure	6 livres.	
-Quatre morceaux de tapisserie de vieille Bergame		30 s.
-Cinq vieilles chaises		25 s.
-Une longue voix		30 s.

#### **Chambre du pavillon**

Dans la chambre du pavillon au dessus de l'office.

-Une méchante table toute vermoulue		20 s.
-Un méchant bois de lit avec sa paille et une vieille garniture verte	4 livres et 10 s.	
-Quatre méchantes chaises		20 s.

#### **Chambre de Dom Rolland**

Dans la chambre au dessus de celle du degré

-Trois vieux bois de lit estimés ensemble	4 livres et 10 s.	
---	-------------------	--

### **Chambre de la galerie**

Dans la première chambre donnant sur la galerie

- |  |            |       |
|--|------------|-------|
| -Un bois de lit avec une garniture de Bergame                        | 9 livres.  |       |
| -Deux autres bois de lit sans fond                                   |            | 30 s. |
| -Deux garnitures de pavillon de plomb pesant soixante livres estimés | 12 livres. |       |

### **Chambre de Jouët**

Dans la chambre du pavillon au bout de la galerie

- |  |            |       |
|--|------------|-------|
| -Une table avec sa couverture de moquette                      |            | 40 s. |
| -Un bois de lit de sangle <sup>58</sup> garni départ de paris  | 12 livres. |       |
| -Huit vieilles chaises de divers bois garnis                   | 8 livres.  |       |
| -Trois pièces de vieilles tapisseries de Bergame <sup>59</sup> | 3 livres.  |       |

### **Écurie**

- |  |            |  |
|--|------------|--|
| -Un grand charlit clos avec une vieille couette de plume et une couverture jaune | 10 livres. |  |
| -Deux vieux coffres  | 6 livres.  |  |
| -Une douzaine de grosses planches de chêne                                       | 12 livres. |  |

### **Chambre du pavillon**

Dans la chambre basse du pavillon neuf au bout de l'écurie.

- |   |                   |  |
|---|-------------------|--|
| -Deux vieux bois de lit                                   | 6 livres.         |  |
| -Une petite armoire à quatre battants                     | 4 livres et 10 s. |  |
| -Une paire de chenets et une pelle à feu et ses pincettes | 3 livres.         |  |
| -Un vieux lit de camp                                     | 3 livres.         |  |

Étant l'heure de six heures ou environ, je me suis retiré à Guingamp et remis la continuation du présent inventaire à demain neuf heures du matin sous le signe de la dite Marquise et les dit sieurs estimateurs.

Ensuite je suis en la présente de la dite Dame descendu dans la grande salle d'entrée autrement la salle basse. J'ai trouvé le scellé apposé sur une paire d'armoire à deux grands battants couvert de fils dorichal? Et dans laquelle sont enfermés tous les livres trouvés après le décès du dit feu seigneur. Lequel scellé de la dite seigneurie du duché de Penthièvre j'ai trouvé sains et entiers et non viciés et duquel j'ai fait liste et sur ce que maître Guillaume Kermen et maître Yves Pastol qui ont ci-devant donné prix d'estimation aux meubles dépendant de la dite succession, m'ont déclarés ne pouvoir donner aucune estimation aux livres par ne savoir la valeur d'iceux, je n'ai fait seulement fait inventaire et certificat comme ensuit :

- 3 tomes de l'histoire de France par le sieur De Mezeré.
- 2 autres tomes de l'histoire de France l'un par le père Adrien Jourdran de la compagnie de Jésus et l'autre par Monsieur Cordemoy.
- L'histoire des chevaliers de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem par le sieur Baudoin.
- 3 tomes de l'histoire de Monsieur de Thou par Monsieur Durier.
- Les essais de Michel Seigneur de Montaigne.
- 2 tomes de l'histoire de la guerre de Flandre par Monsieur Destrada et traduit en François par le sieur Durier.

<sup>58</sup> Lit constitué d'un châssis pliant supportant des sangles ou une toile.

<sup>59</sup> Tapisserie grossière dont on décorait les murs avant l'invention des papiers peints.

- 1 livre qui est les mémoires de Monsieur Sully l'histoire des troubles de la grande Bretagne par Monsieur Salmonet.
- Les annales et histoire des troubles des pais bas (Pays-Bas) par le sieur Hugo Gratius.
- 1 livres de la table chrono-graphique de l'état du christianisme par Jacques Gautier de la compagnie de Jésus.
- Un autre livre de l'ambassade vers l'empereur de la Chine ou grand Cam (?) de Tartarie par le sieur Pierre de Goueyer.
- L'histoire du maréchal de Guebriand par Jan Laboureur .
- Les histoires d'Hérodote par le sieur Dhurier.
- Le mémoire du sieur de Travane.
- L'histoire de Lhacidide par le sieur Blanconet.
- L'histoire de guerres d'Italie par Hier Clonedey.
- L'histoire de Bertrand du Glequin par le seigneur de Chatelet.
- Le traité de la noblesse par le sieur de la Rontière Delaroque.
- 8 tomes de l'histoire de Constantinople par Monsieur Coussin.
- 2 tomes de la perpétuité de la foi et de l'eucharistie contre le livre de Monsieur Claude.
- 2 tomes du voyage du Mouscovie et Tartarie par Monsieur de Vicfor.
- L'histoire de la Laponie par Monsieur Schiffer.
- Le voyage de la France équinoxiale et l'île de Cayenne par le sieur Anthoine Gyet.
- Les mémoires de Monsieur de Guise.
- 2 tomes de l'histoire de Bretagne l'un par d'Argentré et l'autre par Le Baud.
- L'histoire du Calvenisme (calvinisme) par Monsieur Menbourg.
- L'histoire du seigneur du Plessis du Morné.
- L'initiation de Jésus par Corneille.
- Relation du voyage du levant par Monsieur Chenot.
- Mémoire de Monsieur de Comines seigneur Dargenton.
- 3 tomes du monde Chrestien par le sieur de Laban.
- 2 tomes de l'histoire sacrée par Jan de Maumont.
- La pratique de l'éducation des princes par Monsieur Varigas.
- La philosophie de Monsieur le Marquis du Cludon.
- L'histoire des empereurs Romains par le sieur Suetonne (difficile à lire).
- Voyage d'Espagne par le sieur de Sercy.
- La pratique du cavalier ou l'exercice de monter à cheval par Monsieur de Menou.
- La vie des Saints pères en deux tomes par Monsieur Arnaud Dandilli.
- 4 tomes de bureau d'adresse.
- 5 tomes des annexes de Senegues.
- L'histoire du gouvernement de Venise par le sieur Amelot de la Houssaye.
- Les œuvres de Monsieur Sarazin.
- Le guide des pêcheurs par Monsieur Girard.
- 2 tomes d'Horace par Monsieur De Marolle.
- 2 tomes de l'Illiade d'Homère.
- L'histoire de Charles IV en deux tomes par le sieur de Varillas.
- 4 tomes des quatre derniers ? Par le sieur Ricaut.
- L'odiscé (odyssée) d'Homère en 2 tomes.
- 3 tomes de l'histoire d'Angletaire par Monsieur de Verdieu.
- 4 tomes du sieur Plante.
- La princesse de Cleve en 2 tomes.
- Les décades de titre, livre étant en 11 tomes.
- 5 tomes de l'état de la France.
- L'histoire Romaine Grecque par Monsieur Dougeat.

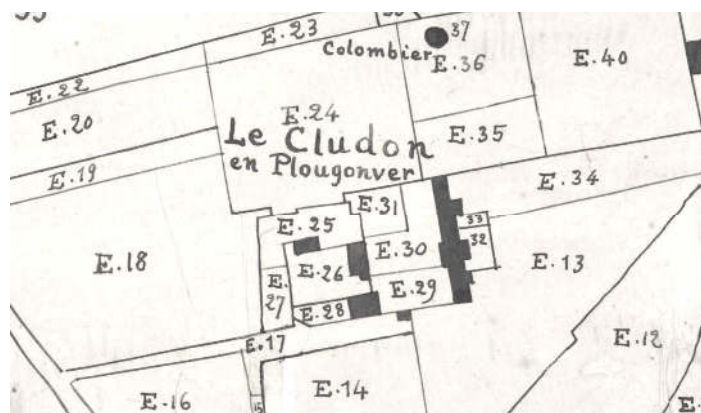
- La Jérusalem délivrée par le sieur Baudoin.
- 2 tomes de l'introduction générale de l'histoire par Monsieur de Roccollet.
- 3 tomes de l'histoire des Juifs par Monsieur Arnaud Dandilli.
- 2 tomes du grand dictionnaire historique des précieuses par Monsieur de Somaise.
- 3 tomes de la vie du maréchal de Gassion.
- 4 tomes du mercure Holandais par le sieur de Bannaye Louvel.
- 3 tomes de l'histoire du grand Mogol par le sieur Bernier.
- L'histoire politique des amants ou la connaissance du cour?
- 2 tomes de l'histoire des croisades par le père Meinmbourg.
- 2 tomes qui sont procopé de Cezarée de la guerre contre les Vandalles et les oeuvres de procopé de Cezarée contre les Perces.
- Les réponses de la petuite de la foy ?
- 4 tomes touchant l'histoire du siècle de fer et un autre livre de l'abrégé de l'histoire du même siècle.
- L'histoire de Pierre Daubusson grand maitre de Rhodes.
- Mémoire de la république de Holande par le sieur Michalec.
- La vie et les actions du sieur Michel Ruyter.
- Les oeuvres de Machiavel.
- Relation nouvelle du Levant.
- L'histoire des grands vizirs.
- 2 tomes de l'histoire de Naples composé par le Comte de Modène.
- La semaine des Montalban où les mariages mal assortis.
- Le capucin Ecossoys (écossais)
- 2 tomes de la vie de Saint-Louis en poème la prise de Balsaac.
- 5 tomes des mémoires de Monsieur Brantomes.
- La relation des trois ambassades de Monsieur le comte de Caulis.
- L'histoire du ministère du cardinal de Riche lieux en 2 tomes
- 2 tomes de l'histoire de l'église de Monsieur Godeau.
- Le Roman comique de Monsieur Scaron.
- Dissertation sur les orades des Sibilles par le père Grasset.
- 2 tomes de l'histoire du ministère du cardinal de Mazarin.
- Les métamorphoses Dovidés.
- 2 tomes de l'histoire du règne de Mahomedeu (Mahomet?) par le sieur Guillet.
- 2 tomes du théâtre d'honneur par le sieur de la Colombière.
- 2 tomes de l'histoire de Louis XI par Monsieur De Varillas.
- 2 tomes de l'histoire du monde par Monsieur de Cheuvreau.
- 2 tomes de l'histoire des variations des églises protestantes par Monsieur Bossuet.
- 4 tomes de l'histoire des révolutions avines dans l'Europe en matière de religion par Monsieur de Varillas.
- 2 tomes de l'histoire de l'empire par le sieur Heiss.
- Le recueil des harangues par Monsieur de Vaumorier.
- Les ambassades des jades orientales.
- 2 tomes des voyages du sieur Tavernier de Boubone?
- Les entretiens Dariste et Dugene.
- L'histoire de Henry le Grand par Monsieur de Rhodes.
- 2 tomes des livres des rois.
- L'antiquité des temps.
- 6 tomes des troubles de Hongrie.
- 2 tomes de diogène Lactic?
- 2 tomes de dom Henry Castero.

- 2 tomes de l'histoire du Portugal.
- 4 tomes de l'histoire de Venise par Monsieur de Nany.
- 2 tomes de l'histoire du chisme d'occident par le père Membourg.
- 2 tomes des annales de Tacites.
- 2 tomes de l'histoire pontifical de Saint Grégoire le grand par Monsieur de Membourg.
- 2 tomes de la pratique de l'éducation de Charles Quint par Monsieur Varillas.
- 2 tomes de satires de juvenal et de perce.
- 2 tomes des conseils de la sagesse.
- 2 tomes de l'histoire de ? Ancienne et nouvelle.
- 2 tomes des oeuvres de Monsieur Zanimés.
- 3 tomes de l'empire d'occident de la traduction de Monsieur de Coussine.
- 3 tomes de l'histoire de Monsieur le Duc despernon par Monsieur Girard.
- L'état présent de l'Engletaire et l'histoire des révolutions d'Engletaire par le père Dorleans de la compagnie de Jésus.
- 2 tomes de l'histoire de François 1er par Monsieur de Varillas.
- Le livre de Josué juges et Rulh?
- ?, indicq, et ester, les nombres traduits en François avec explication du sang littéral et du sang spirituel.
- L'explication littérale des épîtres de Saint-Paul aux Ebreux.
- La genèse traduit en François.
- L'ecclésiastique traduit en François avec une explication tirée des Saints.
- Isaie traduit en François avec une explication tirée des Saints pères et des auteurs ecclésiastiques.
- Les 12 petits proffettes.
- L'exode et le le Lévitique traduit en François.
- Job traduit en François avec une explication tirée des saints pères et des auteurs ecclésiastiques.
- Les proverbes de Salomon.
- L'ecclésiastique de Salomon.
- Explication littérale de l'épître de Saint Pol ou Romain.
- La nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue Latine.

Sous le signe de la dite Dame et les sieurs estimateurs le 12/08/1694.

Source : Cote 85J des AD22

**Jérôme Caouën**



*Frotier de la Messolière (AD22)*